



Criminalité au Québec

PRINCIPALES TENDANCES 2022

Ce document été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.
Il est disponible en format électronique sur [Québec.ca](https://quebec.ca).

Pour plus de renseignements concernant les données statistiques présentées dans ce document :

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 7^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@mssp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777

Sans frais : 1 866 644-6826

Télécopieur : 418 643-0275

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2024). Criminalité au Québec — Principales tendances 2022, Québec, 73 p. [[Statistiques sur la police et sur la prévention de la criminalité | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)]

ISBN 978-2-550-96970-9 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationale du Québec

© Ministère de la Sécurité publique, 2024

AP-13504-(2024-07)-V4

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de la Sécurité publique.

Faits saillants



Taux de criminalité

Le taux global de la criminalité au Québec a augmenté de 10,5 % entre 2021 et en 2022. C'est la croissance récente du taux d'infractions contre la propriété (+15,6 % entre 2021 et 2022) qui explique en grande majorité (77 %) la hausse observée.



Crimes contre la personne

On observe un ralentissement du taux de croissance des infractions contre la personne en 2022 par rapport au taux de croissance en 2021 (5,1 % et 10,8% respectivement).



Crimes contre la propriété

Le taux d'infractions contre la propriété est en croissance pour une deuxième année consécutive (+15,6 % de 2021 à 2022). Cette croissance s'explique notamment par la hausse de deux phénomènes criminels en émergence : celui des vols de voiture et celui des fraudes.



Infractions relatives à la conduite
des véhicules

Le taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules affiche une hausse de 13,2 % entre 2021 et 2022, mais demeure significativement inférieur au taux observé durant les années prépandémie (2013 à 2019).



L'indice de gravité de la
criminalité

L'indice de gravité de la criminalité connaît une croissance de 8,5 % en 2022, le rapprochant ainsi du niveau prépandémique.



*Infractions relatives aux drogues
et aux autres substances*

On observe une réduction de 5,4 % du taux d'infractions par 100 000 habitants au niveau des infractions relatives aux drogues et aux autres substances entre 2021 et 2022.



Les crimes motivés par la haine

En 2022, il y a eu 430 crimes motivés par la haine déclarés par la police, soit 45 de moins que l'année précédente.

Table des matières

Liste des tableaux	7
Liste des graphiques.....	9
Méthodologie	10
Programme de déclaration uniforme de la criminalité	10
Contrôle de la qualité des données	10
Limites des statistiques sur la criminalité	10
Extraction des données	11
Dénombrement des infractions	11
Dénombrement des victimes et des auteurs présumés	11
Dénombrement des crimes motivés par la haine	11
Procédés de calcul	12
Taux de criminalité	12
Indice de gravité de la criminalité	13
Les statistiques de la région du Nord-du-Québec.....	13
Introduction	14
Chapitre 1	15
Évolution globale de la criminalité	15
1.1- Diminution lente du taux de criminalité interrompue par une hausse récente	15
1.2- Infractions au Code criminel composées majoritairement de crimes contre la propriété	17
1.3- Légère remontée de l'indice de gravité de la criminalité depuis 2020	18
1.4- Portrait régional similaire à celui des années précédentes	20

Chapitre 2 Évolution des catégories d'infractions	22
2.1- Croissance constante des infractions contre la personne	22
2.2 – Possible renversement de la tendance du taux d'infractions contre la propriété	27
2.3 – Recul global des autres infractions au <i>Code criminel</i>	31
2.4 – Remontée des infractions relatives à la conduite de véhicules.....	33
2.5 - Stabilisation des infractions relatives aux drogues et aux autres substances.....	38
Chapitre 3 Les crimes motivés par la haine	43
3.1 - L'origine ethnique : le motif le plus souvent invoqué	43
3.2 - Crimes motivés par la haine principalement composés d'infractions contre la personne	44
Tableaux complémentaires.....	46
Références.....	76
Annexe	77
Classification des catégories d'infractions	77
Remerciements	79

Liste des tableaux

Tableau 1 Évolution du nombre et du taux des principales catégories d'infractions, Québec, 2013, 2021a et 2022p	16
Tableau 2 Taux d'infractions contre la personne, Québec, 2013, 2021a et 2022p	23
Tableau 3 Taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2013, 2021a et 2022p	28
Tableau 4 Nombre et taux d'infractions liées à la fraude, Québec, 2013, 2021a et 2022p	29
Tableau 5 Taux des autres infractions au Code criminel, Québec, 2013, 2021a et 2022p	32
Tableau 6 Nombre de crimes motivés par la haine selon le motif, Québec, 2013, 2021 ^a et 2022 ^p	44
Tableau 7 Nombre et taux d'infractions au Code criminel selon la région administrative, Québec, 2021 ^a et 2022 ^p	46
Tableau 8 Nombre et taux d'infractions contre la personne selon la région administrative, Québec, 2013, 2021 ^a et 2022 ^p	47
Tableau 9 Nombre d'infractions contre la propriété, Québec, 2013, 2021 ^a et 2022 ^p	48
Tableau 10 Taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2013, 2021 ^a et 2022 ^p	49
Tableau 11 Nombre et taux d'infractions contre la propriété selon la région administrative, Québec, 2013, 2021 ^a et 2022 ^p	50
Tableau 12 Nombre et taux des autres infractions au Code criminel, selon la région administrative, Québec, 2013, 2021 ^a et 2022 ^p	51
Tableau 13 Nombre d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2013, 2021 ^a et 2022 ^p	52
Tableau 14 Taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2013, 2021 ^a et 2022 ^p	53
Tableau 15 Nombre et taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, selon la région administrative, Québec, 2013, 2021 ^a et 2022 ^p	54
Tableau 16 Nombre et taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2013, 2021a et 2022 ^p	55
Tableau 17 Nombre et taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, selon la substance, Québec, 2013, 2021a et 2022 ^p	56
Tableau 18 Nombre et taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, selon la région administrative, Québec, 2013, 2021a et 2022 ^p	57
Tableau 19 Nombre d'infractions au Code criminel, par corps de police, Québec, 2022 ^p	58
Tableau 20 Taux d'infractions au Code criminel, par corps de police, Québec, 2022 ^p	60
Tableau 21 Nombre et taux d'infractions aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, par corps de police, Québec, 2022 ^p	62
Tableau 22 Évolution du nombre d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2017 à 2022 ^p	64

Tableau 23 Évolution du taux d’infractions selon la catégorie d’infractions, Québec, 2017 à 2022 ^p ...	66
Tableau 24 Nombre et taux d’auteurs présumés ¹ chez les jeunes et les adultes selon la catégorie d’infractions, Québec, 2022 ^p	68
Tableau 25 Nombre et taux d’auteurs présumés ¹ d’infractions au Code criminel selon le sexe et la catégorie d’infractions, Québec, 2022 ^p	70
Tableau 26 Nombre et taux de victimes d’infractions selon le sexe et la catégorie d’infractions contre la personne, Québec, 2022 ^p	72
Tableau 27 Nombre et taux d’infractions au Code criminel selon la région administrative, Québec, 2021a et 2022 ^p	73
Tableau 28 Taux de victimes d’infractions contre la personne selon l’âge et la catégorie d’infractions, Québec, 2022 ^p	74
Tableau 30 Nombre de victimes d’infractions contre la personne selon la relation avec l’auteur présumé et la catégorie d’infractions, Québec, 2022 ^p	75

Liste des graphiques

Graphique 1 Évolution du taux global de la criminalité, Québec, 2013 à 2022 ^p	15
Graphique 2 Répartition (en %) des principales catégories d’infractions, Québec, 2013, 2021a et 2022 ^p	17
Graphique 3 Évolution de l’indice de gravité de la criminalité, Québec, 2013-2022 ^p	18
Graphique 4 Évolution de l’Indice de gravité de la criminalité des crimes violents et des crimes sans violence, Québec, 2013-2022 ^p	19
Graphique 5 Taux d’infraction au <i>Code criminel</i> selon la région, Québec, 2022 ^p	20
Graphique 6 Évolution du taux d’infractions contre la personne, Québec, 2013 à 2022 ^p	22
Graphique 7 Évolution du taux d’agressions sexuelles et des autres infractions d’ordre sexuel, Québec, 2013 à 2022 ^p	25
Graphique 8 Taux d’infractions contre la personne selon la région, Québec, 2022 ^p	26
Graphique 9 Évolution du taux d’infractions contre la propriété, Québec, 2013 à 2022 ^p	27
Graphique 10 Taux d’infractions contre la propriété selon la région, Québec, 2022 ^p	30
Graphique 11 Évolution du taux des autres infractions au <i>Code criminel</i> , Québec, 2013 à 2022 ^p	31
Graphique 12 Taux des autres infractions au <i>Code criminel</i> , selon la région, Québec, 2022 ^p	33
Graphique 13 Évolution du taux d’infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2013 à 2022 ^p	34
Graphique 14 Évolution du taux d’infractions relatives à la conduite de véhicules par sous-catégories, Québec, 2013, 2021 ^a et 2022 ^p	35
Graphique 15 Taux d’infractions relatives à la conduite de véhicules selon la région, Québec, 2022 ^p	37
Graphique 16 Évolution du taux d’infractions relatives à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS) et à la Loi sur le cannabis, Québec, 2013 à 2022 ^p	38
Graphique 17 Répartition des infractions relatives aux drogues et aux autres substances, par substances, Québec, 2022 ^p	40
Graphique 18 Taux d’infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2022 ^p	42
Graphique 19 Évolution du taux de crimes motivés par la haine, Québec, 2013 à 2022 ^p	43
Graphique 20 Répartition (en nombre) des crimes motivés par la haine selon la catégorie d’infractions, Québec, 2021 ^a et 2022 ^p	45

Méthodologie

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution de la criminalité signalée à la police chaque année. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille et collige les infractions criminelles déclarées par les corps de police du Québec, à l'exception des affaires traitées par la Gendarmerie royale du Canada.

Une nouvelle version de ce programme a été lancée en 1988 pour recueillir des renseignements plus précis sur les affaires criminelles et leurs caractéristiques. Le Programme DUC, basé sur l'affaire, est constitué de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version actuellement utilisée est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons toutefois que la majorité des corps de police autochtones (CPA) se sert d'une version antérieure au Programme DUC 2.2. Seulement cinq d'entre eux utilisent en effet la version la plus récente du programme pour déclarer leur criminalité, soit Mashteuiatsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat MakMani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions commises sur leur territoire à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé.

Contrôle de la qualité des données

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux ont été mis en place dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et de garantir la cohérence interne des données. De plus, une vérification des données est effectuée deux fois par année, avec la collaboration du CCSJSC, pour en assurer l'intégrité. Une attention particulière est accordée aux données sur les homicides et sur les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications additionnelles.

Limites des statistiques sur la criminalité

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée par celui-ci selon les normes du Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction¹. Par exemple, les vols de véhicules à moteur seraient signalés à la police dans 52 % des cas, tandis que les agressions sexuelles ne le seraient que dans 6 % des cas².

¹ Ouimet, M. (2015).

² Cotter, A. (2021).

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières, notamment les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, par exemple la conduite avec les facultés affaiblies. Cela se reflétera généralement dans les statistiques par une hausse des infractions ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont donc plus susceptibles de varier en fonction de l'intensité des activités de détection réalisées par la police.

Extraction des données

Les statistiques criminelles de l'année 2022 sont composées des événements enregistrés par les corps de police avant le 1^{er} mai 2023, date où les données ont été extraites. Puisque la banque de données est dynamique, l'extraction des données est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante. Cette procédure permet d'améliorer la fiabilité des données, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier, qui sont souvent ajoutées plus tard. À ce moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées, et deviennent alors une mesure définitive.

Dénombrement des infractions

Les corps de police peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention peut engendrer une sous-estimation des infractions les moins graves. De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre correspond au nombre de victimes, sauf quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*, le nombre d'affaires (ou d'événements) est comptabilisé sans égard au nombre de victimes.

Dénombrement des victimes et des auteurs présumés

Diverses statistiques sur les victimes et les auteurs présumés sont présentées dans cette publication. Les victimes ou les auteurs présumés dont l'information sur l'âge ou le sexe est inconnue ou invalide sont exclus des décomptes portant sur l'une ou l'autre de ces caractéristiques.

Les données présentées dans cette publication portent sur les auteurs présumés d'infractions âgés de 12 ans ou plus et pour lesquels suffisamment de preuves ont été amassées. Puisqu'un auteur présumé n'est pas identifié pour chacune des infractions enregistrées et qu'à l'inverse, plusieurs peuvent être déclarés pour une même infraction, le nombre d'auteurs présumés ne correspond pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année. De plus, les victimes ou les auteurs présumés dont l'information sur l'âge ou le sexe est inconnue ou invalide sont exclus des décomptes portant sur l'une ou l'autre de ces caractéristiques.

Dénombrement des crimes motivés par la haine

Depuis 2008, il est possible d'enregistrer les infractions criminelles motivées par la haine fondée sur la race ou l'origine ethnique, la langue, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire. Une infraction est consignée comme étant motivée par la haine selon la preuve dont dispose le corps de police lors de l'enregistrement de l'affaire. Cela peut inclure des infractions que les policiers soupçonnent fortement d'être motivées par la haine, même s'ils ne peuvent

le confirmer. C'est notamment le cas lorsque l'auteur présumé n'a pas été identifié. Notons à ce sujet qu'un crime motivé par la haine doit être classé en fonction des motivations de son auteur présumé, et non d'après les caractéristiques de la victime.

Il peut arriver qu'une infraction soit reclassée lorsque des éléments de preuve additionnels permettent de confirmer ou d'infirmer qu'elle était motivée par la haine. Puisqu'il est parfois difficile d'établir sur le coup le caractère haineux d'une infraction, le volume de crimes motivés par la haine déclaré par un corps de police est susceptible d'évoluer entre le moment où les données provisoires sont extraites et le moment où elles sont actualisées. De plus, les données sur les crimes motivés par la haine sont plus sujettes à l'interprétation et dépendent de l'expertise des policiers à les reconnaître. Un processus de vérification supplémentaire est donc prévu pour les crimes motivés par la haine pour s'assurer de la qualité des données.

Procédés de calcul

Pour le calcul du taux et de sa variation, on utilise la valeur réelle, qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales, et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques, qui est limitée à une décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les chiffres de population établis annuellement par décret gouvernemental et publiés dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration courante des municipalités.

Note

Le taux de criminalité global exclut les infractions relatives à la conduite de véhicules prévues dans le *Code criminel* et les infractions à d'autres lois fédérales, comme les infractions relatives aux drogues ainsi que les infractions à des lois provinciales.

Indice de gravité de la criminalité

L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) est une mesure complémentaire au taux de criminalité qui permet d'examiner les variations annuelles de la criminalité selon la gravité relative des crimes déclarés³. Un poids est attribué à chaque type d'infraction selon sa gravité. Le poids est déterminé à partir du taux d'incarcération multiplié par la durée moyenne des peines d'incarcération, en jours, qui ont été imposées par les tribunaux. Conséquemment, plus la peine moyenne est sévère, plus le poids attribué à l'infraction sera important. Notons que l'IGC prend aussi en compte le volume des infractions.

Dans le présent rapport, l'IGC se calcule en faisant la somme des catégories d'infractions pondérées et déclarées au Québec, divisée par l'ensemble de la population québécoise. Il est ensuite normalisé en fonction d'un indice de base prédéterminé.

Cette particularité quant à la gravité des données permet de réduire l'effet des infractions fréquentes et moins graves qui ont une forte incidence sur le taux de criminalité traditionnel. De plus, contrairement au taux de criminalité, l'IGC inclut toutes les infractions au *Code criminel* (y compris celles relatives à la conduite d'un véhicule) ainsi que les infractions aux autres lois fédérales, notamment celles qui concernent les drogues et les stupéfiants.

L'IGC, mis en place en 2009 par Statistique Canada, comprend trois mesures différentes, soit une pour la criminalité globale, une pour les crimes violents et une autre pour les crimes sans violence.

Les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC 2.2 proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon), qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes, notamment en raison de l'absence de données du Service de police du Nunavik et du Service de police Eeyou-Eenou, parce que ces derniers ne participent pas au Programme DUC 2.2. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat⁴.

³ Wallace, J., Turner, M., Matarazzo A. et Babyak, C. (2009).

⁴ Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante : [http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682).

Introduction

Le maintien d'un service de documentation et de statistiques permettant d'évaluer l'état de la criminalité est prévu dans la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, chapitre M-19.3). À ce titre, le MSP diffuse diverses publications sur les statistiques concernant la criminalité au Québec, certaines avec un cycle annuel et d'autres dans un cadre ponctuel. Ce document brosse le portrait des données statistiques issues du Programme DUC 2.2 pour l'année 2022.

Également, il illustre les tendances de la criminalité à partir de l'évolution des différentes catégories d'infractions, en prenant un recul historique, le plus souvent d'une période de 10 ans. Cette perspective temporelle favorise une meilleure appréciation des tendances, lorsqu'elles sont manifestes, de la criminalité au Québec.

Trois chapitres composent ce document articulé autour de la présentation des tendances observées dans les statistiques criminelles déclarées par les corps de police. Une première perspective sur le long terme dépeint l'évolution depuis 2013, et une seconde présente un portrait récent.

L'évolution globale de la criminalité pour l'ensemble du Québec fait l'objet du premier chapitre. Le taux de criminalité et l'indice de gravité de la criminalité y sont notamment présentés. Dans un deuxième temps, un examen selon les catégories d'infractions prévues au *Code criminel* (L.R.C. (1985), ch. C-46), celles relatives à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (L. C. 1996, ch. 19) et celles relatives à la *Loi sur le cannabis* (L. C. 2018, ch. 16) est proposé. Enfin, une analyse des crimes motivés par la haine est proposée au troisième chapitre, alors que l'évolution globale et décomposée par motif y est notamment dépeinte.

Une section composée d'une série de tableaux complémentaires sur les données de 2022 suit ces trois chapitres, en déclinant l'évolution de la criminalité au cours des 10 dernières années, apportant différentes ventilations, dont les données par corps de police, les auteurs présumés et les victimes d'infractions.

Chapitre 1

Évolution globale de la criminalité

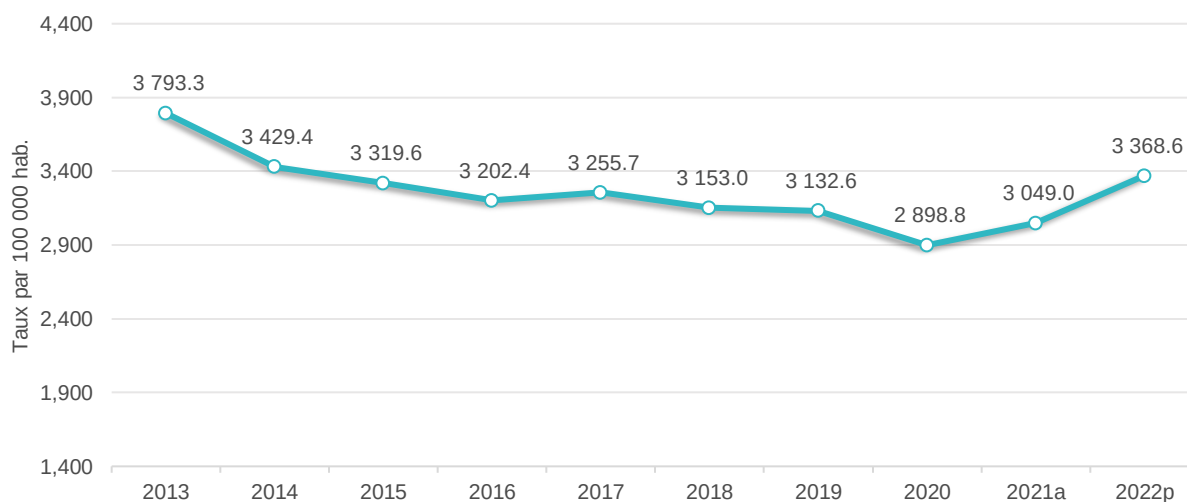
1.1- Diminution lente du taux de criminalité interrompue par une hausse récente

Le taux global de la criminalité au Québec inclut les infractions contre la personne, les infractions contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*, pour 100 000 habitants.

En 2022, le taux global de la criminalité déclarée est de 3 368,6, ce qui représente 292 922 infractions. Entre 2013 et 2022, ce taux présente une tendance à la baisse, avec une légère recrudescence depuis 2020. On observe une diminution de -11,2 % du taux global sur 10 ans (-16 380 infractions), ce qui équivaut à une variation annuelle moyenne de -1,3 %⁵. Considérant que la population du Québec a augmenté de 6,6 % au cours des 10 dernières années, la diminution du taux de criminalité tient clairement à la réduction du nombre d'infractions (-5,3 % au cours des 10 dernières années) (graphique 1, tableau 1).

Quant à la tendance observée au cours des dernières années, la criminalité enregistre une baisse marquée en 2020 suivie d'une hausse en 2021, qui se poursuit en 2022. En effet, le taux de criminalité s'accroît de 10,5 % entre 2021 et 2022. Un renversement récent semble donc s'esquisser, lequel coïncide avec l'arrivée de la pandémie de COVID-19 (graphique 1, tableau 1).

Graphique 1 | Évolution du taux global de la criminalité, Québec, 2013 à 2022^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

⁵ Taux de croissance annuel moyen (TCAM).

Le taux des infractions contre la personne voit l'augmentation considérable de 25,3 % entre 2013 et 2022, passant de 949,3 infractions par 100 000 habitants à 1 189,2. Plus récemment, cette catégorie d'infractions se maintient plus près de la tendance générale, avec un taux à la hausse de 5,1 % en 2022 (tableau 1).

Le taux des crimes contre la propriété connaît un repli important entre 2013 et 2022 (-21,5 %), soit de 2 314,6 infractions par 100 000 habitants à 1 817,7 dix ans plus tard. Cette tendance se renverse entre 2021 et 2022, où le taux d'infractions contre la propriété augmente de 15,6 %, passant de 1 572,4 à 1 817,7. En raison du fort volume de cette catégorie, la hausse du taux de crimes contre la propriété exerce une influence marquée sur la croissance du taux global de la criminalité au Québec durant cette même période (tableau 1).

Le taux des autres infractions au *Code criminel* démontre aussi une diminution importante entre 2013 et 2022, passant de 529,3 à 361,7 (-31,7 %). Un revirement de la tendance de ce taux est observé entre 2021 et 2022 par une augmentation de 4,9 % (344,9 en 2021 à 361,7 en 2022) (tableau 1).

Entre 2021 et 2022, le taux d'infractions total s'est accru de 10,5 %, un résultat s'obtenant de la hausse de toutes les catégories d'infractions (tableau 1).

Tableau 1 | Évolution du nombre et du taux des principales catégories d'infractions, Québec, 2013, 2021a et 2022p

Catégories d'infractions	2013	2021 ^a	2022 ^p	Variation entre 2013-2022 ^p (%)	Variation entre 2021 ^a -2022 ^p (%)
Nombre					
Infractions contre la personne	77 407	97 351	103 406	33,6	6,2
Infractions contre la propriété	188 733	135 267	158 065	-16,2	16,9
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	43 162	29 670	31 451	-27,1	6,0
Ensemble du Québec	309 302	262 288	292 922	-5,3	11,7
Taux					
Infractions contre la personne	949,3	1 131,7	1 189,2	25,3	5,1
Infractions contre la propriété	2 314,6	1 572,4	1 817,7	-21,5	15,6
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	529,3	344,9	361,7	-31,7	4,9
Ensemble du Québec	3 793,3	3 049,0	3 368,6	-11,2	10,5

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

1.2- Infractions au Code criminel composées majoritairement de crimes contre la propriété

Les infractions contre la propriété forment la majorité des infractions déclarées en 2022 (54,0 %), suivies de celles contre la personne (35,3 %) et des autres infractions au *Code criminel* (10,7 %). Certains crimes se démarquent par leur nombre important : les vols de 5 000 \$ ou moins (34,0 %) et la fraude (23,2 %) représentent le plus grand volume de crimes contre la propriété, alors que les voies de fait (54,1 %) composent la majorité des infractions contre la personne pour cette même année. Ces trois crimes représentent ensemble 50,0 % du total de la criminalité déclarée au Québec en 2022 (graphique 2 et tableau 22).

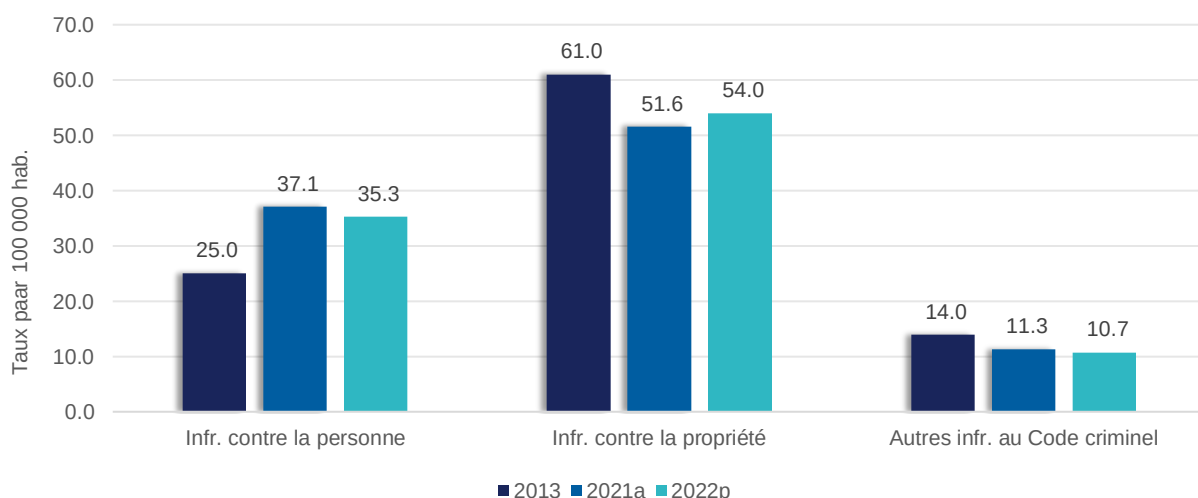
Les changements entre 2021 et 2022 sont en rupture avec la tendance qu'on remarque dans la dernière décennie, sauf pour les autres infractions au *Code criminel*. Les années précédentes reflétaient un repli de la proportion des infractions contre la propriété et une augmentation de la part des infractions contre la personne, tandis que le contraire paraît dans l'évolution de 2021 à 2022.

En effet, la part des infractions contre la personne augmente considérablement entre 2013 et 2022, passant de 25,0 % de toutes les infractions à 35,3 %. Toutefois, la proportion en 2022 est en légère diminution comparativement à celle de l'année précédente (37,1 %) (graphique 2).

Quant aux crimes contre la propriété, leur proportion diminue entre 2013 et 2022, passant de 61,0 % à 54,0 %. Inversement, leur évolution récente s'exprime dans une part qui s'accroît entre 2021 (51,6 %) et 2022 (54,0 %) (graphique 2).

La variation de la part des autres infractions au *Code criminel* est plus modeste comparativement aux catégories précédentes. Un repli des proportions se trace entre 2013 (14,0 %), 2021 (11,3 %) et 2022 (10,7 %) (graphique 2).

Graphique 2 | Répartition (en %) des principales catégories d'infractions, Québec, 2013, 2021a et 2022p



a : données actualisées

p : données provisoires

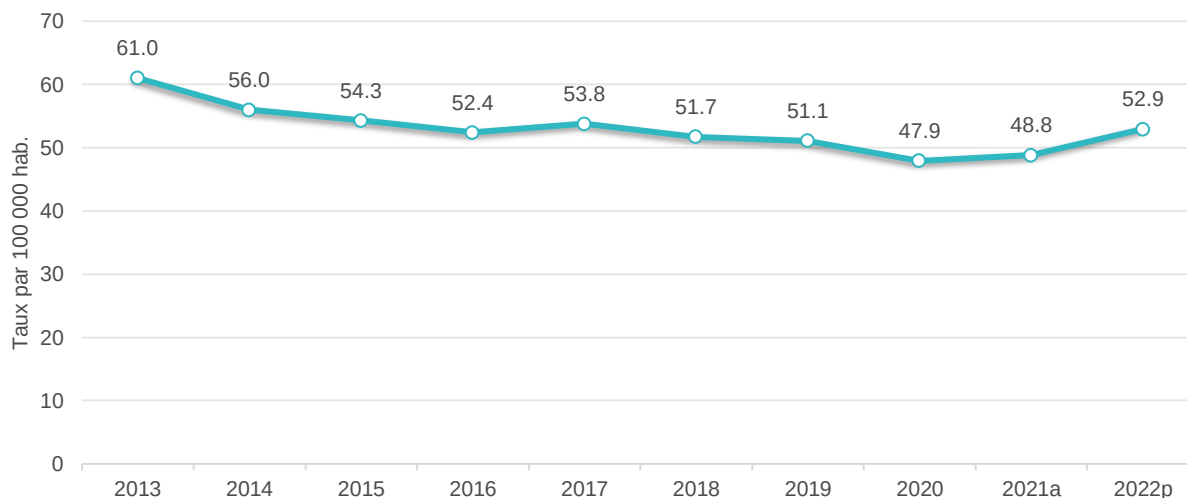
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

1.3- Légère remontée de l'indice de gravité de la criminalité depuis 2020

L'utilisation de l'indice de gravité de la criminalité (IGC) comme indicateur constitue un complément sensible au nombre et au taux d'infractions. L'IGC décrit l'évolution de la criminalité, en ajoutant au compte le concept de gravité des infractions commises, par le biais de la durée moyenne des peines et des taux d'incarcération, ainsi que le volume de ces infractions. Ce faisant, l'indicateur varie non seulement par le nombre d'infractions, mais aussi par leur gravité. Pour plus d'informations concernant le calcul de l'IGC, il faut se référer au passage « Indice de gravité de la criminalité » dans la section « Méthodologie » au début du document.

Entre 2013 et 2022, l'indice affiche une tendance à la baisse (-13,3 %) malgré une légère remontée amorcée en 2020. L'IGC passe ainsi de 61,0 en 2013 à 47,9 en 2020, pour augmenter à 52,9 en 2022. On remarque que l'indice de 2022 se rapproche davantage du niveau prépandémique (graphique 3).

Graphique 3 | Évolution de l'indice de gravité de la criminalité, Québec, 2013-2022^p



p : données provisoires

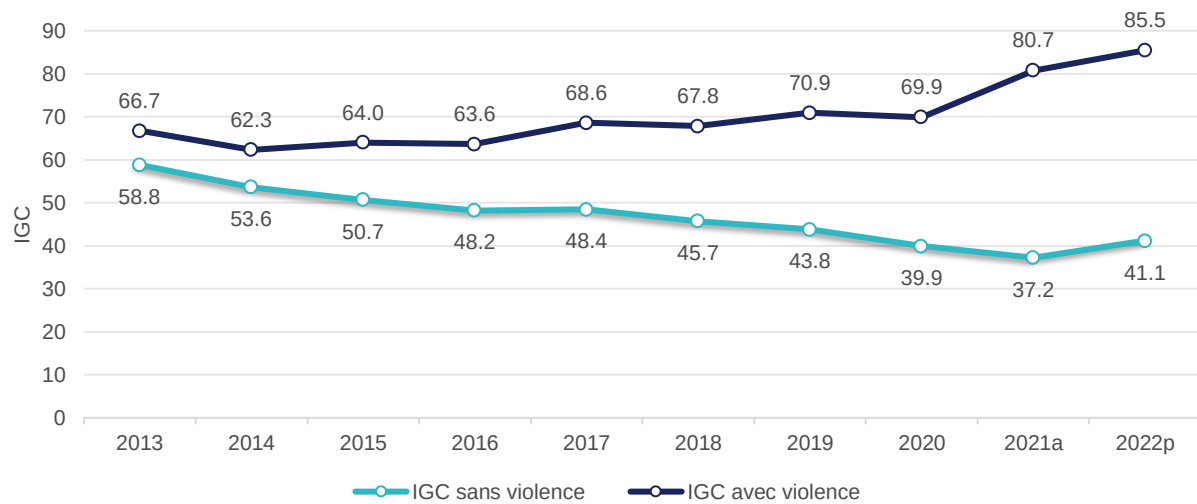
a : données actualisées

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

L'évolution de l'IGC, en fonction des infractions associées aux crimes violents et aux crimes non violents, permet de voir les effets de la progression des crimes violents sur cet indicateur durant la décennie. La recrudescence de l'indice d'infractions avec violence de 2020 à 2022 (+22,3 %) se reflète particulièrement sur celle de l'indice global pour ces mêmes années (+10,5 %) (graphique 4).

Il faut également relever que l'IGC des crimes sans violence affiche une tendance à la diminution de 6,7 % en 2021, suivie d'une hausse de 10,5 % en 2022. Cette dernière augmentation s'ajoute à la hausse de l'IGC des crimes avec violence qui, ensemble, font augmenter l'IGC total de 8,5 % en 2022 (graphiques 3 et 4).

Graphique 4 | Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité des crimes violents et des crimes sans violence, Québec, 2013-2022^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

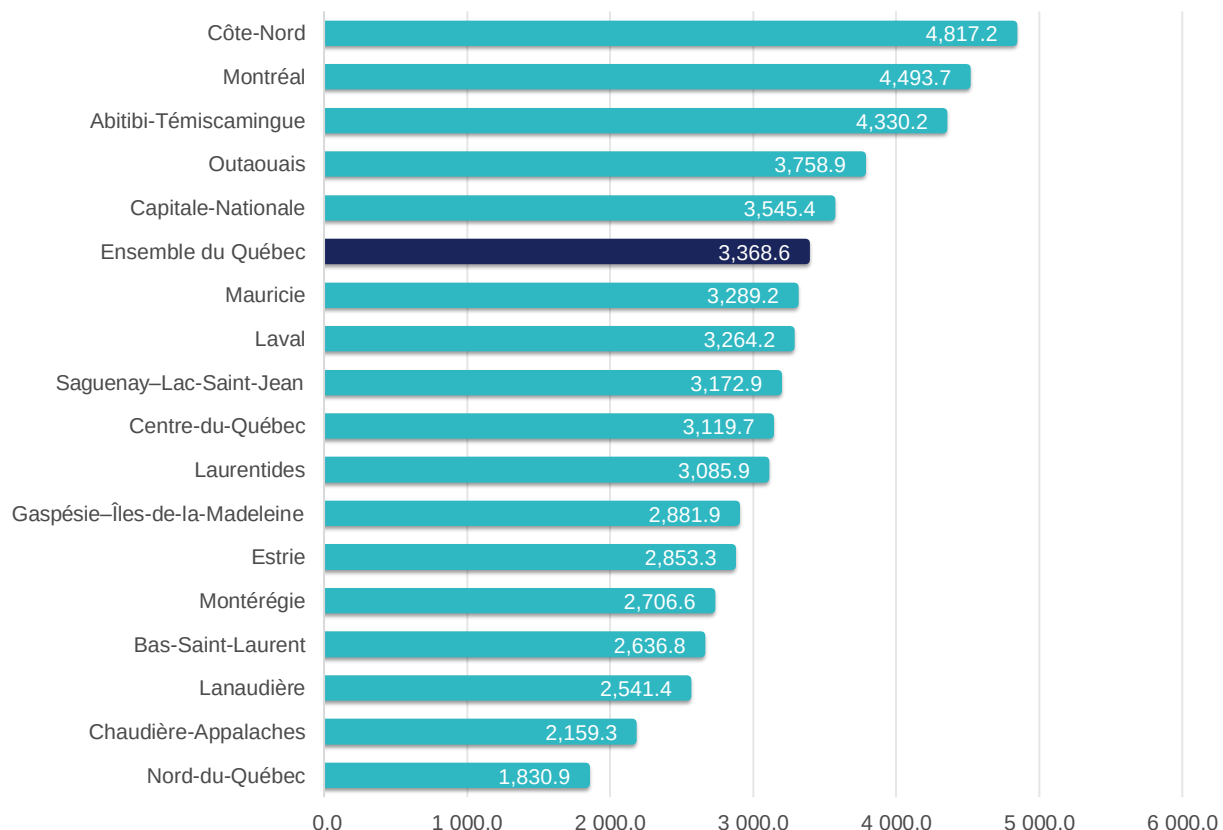
1.4- Portrait régional similaire à celui des années précédentes

En 2022, trois régions administratives du Québec se distinguent avec de hauts taux, soit la Côte-Nord (4 817,2), Montréal (4 493,7) et l'Abitibi-Témiscamingue (4 330,2). À l'inverse, les régions avec les taux d'infractions les plus bas sont le Nord-du-Québec (1 830,9), Chaudière-Appalaches (2 159,3) et Lanaudière (2 541,4). En 2021 et 2022, les régions qui présentaient les taux les plus faibles et les plus élevés sont demeurées les mêmes (graphique 5).

En comparaison avec 2013, le taux d'infractions de 2022 est à la baisse pour toutes les régions du Québec, à part la Capitale-Nationale, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec. Une forte baisse est notée pour la région de Lanaudière, qui est passée d'un taux de 3 979,9 en 2013 à 2 541,4 en 2022 (-36,1 %) (tableau 12).

Rappelons que le Nord-du-Québec comprend plusieurs corps de police autochtones qui ne contribuent pas au Programme DUC 2.2. Par conséquent, leurs données ne sont pas incluses dans ce rapport. Ainsi, le portrait de cette région n'est pas complet.

Graphique 5 | Taux d'infraction au Code criminel selon la région, Québec, 2022^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Encadré 1 – Portrait sommaire des auteurs présumés d’infractions

Les statistiques présentées dans cette section portent sur le taux et le nombre d’infractions au *Code criminel*. Toutefois, une ventilation présentant les auteurs, selon des variables démographiques, est également disponible dans la section « Tableaux complémentaires », aux tableaux 24 et 25.

En 2022, le taux d’infractions au *Code criminel* commises par de jeunes auteurs présumés de 12 à 17 (2 735,9 jeunes auteurs présumés par 100 000 habitants âgés de 12 à 17 ans) est supérieur à celui des auteurs présumés adultes (1 664,2). Les jeunes sont particulièrement surreprésentés pour les infractions d’agression sexuelle (133,7, comparativement à 32,9), les autres infractions d’ordre sexuel (121,8, comparativement à 15,3), les vols qualifiés (92,7, comparativement à 22,9), les voies de fait (743,3, comparativement à 470,5), et les méfaits (198,0, comparativement à 48,7). À l’inverse, un taux supérieur d’auteurs présumés adultes est observé pour la grande catégorie des autres infractions au *Code criminel* (347,3, comparativement à 275,8) (tableaux 24 et 25).

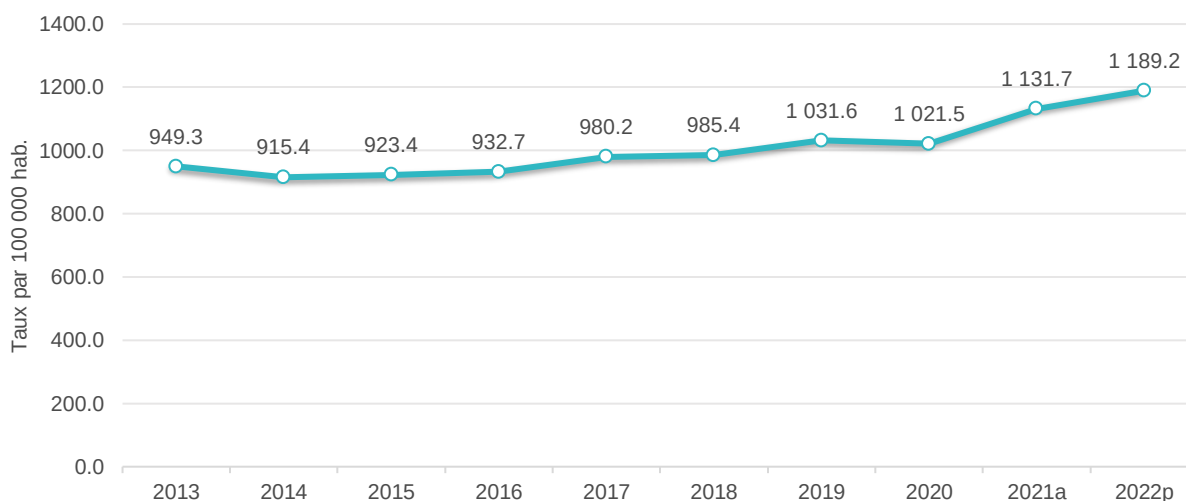
Chapitre 2

Évolution des catégories d'infractions

2.1- Croissance constante des infractions contre la personne

En 2022, 103 406 infractions contre la personne ont été déclarées par les corps de police du Québec, ce qui correspond à un taux de 1 189,2 infractions par 100 000 habitants. Depuis 2014, ce taux est en croissance, à l'exception d'une légère diminution observée en 2020. La tendance à la hausse reprend en 2021 avec une augmentation de 10,8 % de 2020 à 2021 (1 021,5 à 1 131,7) et de 5,1 % de 2021 à 2022 (1 131,7 à 1 189,2) (graphique 6).

Graphique 6 | Évolution du taux d'infractions contre la personne, Québec, 2013 à 2022^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

En 2022, la majorité des catégories de crimes contre la personne connaissent une augmentation de leur taux d'infractions par 100 000 habitants.

Parmi les sept catégories en hausse, l'homicide (+16,8 %), le vol qualifié ou l'extorsion (+14,7 %) et l'enlèvement, la traite et la séquestration (+7,5 %) sont celles dont le taux a le plus augmenté. À l'inverse, quatre catégories d'infractions contre la personne présentent des réductions mineures, soit la négligence criminelle et les autres infractions entraînant la mort (-15,2 %), les autres infractions d'ordre sexuel (-2,4 %), le harcèlement criminel (-1,0 %) et la tentative ou le complot en vue de commettre un meurtre (-0,6 %). Il est à noter que pour les crimes dont le taux est très faible (homicides, négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, tentative ou complot en vue de commettre un meurtre), la prudence est requise dans l'interprétation des variations en raison du faible volume d'infractions (tableau 2).

Il n'en demeure pas moins que la croissance du taux général des crimes contre la personne en 2022 (+5,1 %) est expliquée principalement par celle des voies de fait (+7,4 %), dont le volume représente plus de la moitié des infractions de cette grande catégorie (54,1 %). Cette influence est également présente de 2013 à 2022 : la variation du taux des crimes contre la personne (+25,3 %) étant due en grande partie à la progression des voies de fait (+26,9 %) (tableaux 2 et 22).

Tableau 2 | Taux d'infractions contre la personne, Québec, 2013, 2021^a et 2022^p

Catégories d'infractions	Taux			Variation du taux 2013-2022 (%)	Variation du taux 2021-2022 (%)
	2013	2021 ^a	2022 ^p		
Homicide	0,9	1,1	1,3	42,6	16,8
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,9	0,4	0,3	-59,8	-15,2
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	2,1	2,4	2,4	13,0	-0,6
Voies de fait	506,8	599,0	643,3	26,9	7,4
Agressions sexuelles (voies de fait)	46,2	84,3	88,2	90,9	4,6
Autres infractions d'ordre sexuel	20,1	52,2	51,0	153,4	-2,4
Enlèvement, traite et séquestration	16,1	13,5	14,5	-10,0	7,5
Vol qualifié ou extorsion	74,3	52,9	60,7	-18,4	14,7
Harcèlement criminel	58,5	85,1	84,3	44,1	-1,0
Menaces	191,6	209,3	211,4	10,3	1,0
Autres	31,8	31,5	31,8	0,1	1,1
Infractions contre la personne	949,3	1 131,7	1 189,2	25,3	5,1

p : données provisoires

a : données actualisées

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

On observe une recrudescence du taux d'agressions sexuelles (+90,9 %) et des autres infractions d'ordre sexuel (+153,4 %) déclarées au Québec entre 2013 et 2022. Après une certaine stabilité jusqu'en 2020, les infractions de nature sexuelle bondissent en 2021, marquant également l'interruption de l'évolution en parallèle de ces deux types d'infractions. Entre 2021 et 2022, le taux des agressions sexuelles continue de croître (+4,6 %) alors que le taux des autres infractions d'ordre sexuel affiche une légère baisse (-2,4 %) (tableau 2 et graphique 7)⁶.

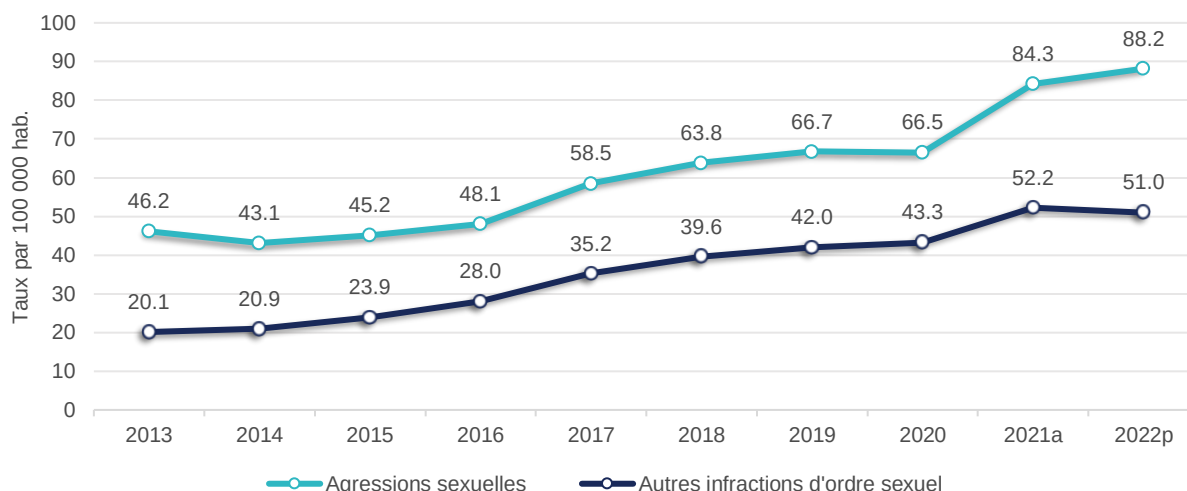
Les variations élevées des crimes sexuels durant la dernière décennie doivent être recadrées dans le contexte de changements législatifs qui ont fait croître la déclaration de ce type de crimes. Les changements ayant trait notamment à la prostitution, qui rendent désormais les clients coupables d'infraction contre la personne, ou encore la création d'une nouvelle infraction d'ordre sexuel concernant la publication non consensuelle d'une image intime font augmenter le nombre d'infractions recensées contre la personne.

⁶ Le MSP diffuse chaque année une publication portant spécifiquement sur les infractions sexuelles. Pour davantage d'information sur les infractions de nature sexuelle, veuillez consulter celle-ci sur Quebec.ca.

Les agressions sexuelles sont réputées être peu déclarées à la police par leur victime. En effet, selon les données provenant de l'*Enquête sociale générale sur la victimisation de 2019*, les agressions sexuelles ne seraient déclarées que dans 6 % des cas⁷.

⁷ Cotter, A. (2021).

Graphique 7 | Évolution du taux d'agressions sexuelles et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2013 à 2022^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Encadré 2 – Profil des victimes

Les statistiques présentées dans cette section portent sur le taux et le nombre d'infractions contre la personne au *Code criminel*. Une ventilation présentant les victimes, selon des variables démographiques, est également disponible dans la section « Tableaux complémentaires », aux tableaux 26 à 29.

Les victimes d'infractions contre la personne sont plus souvent des femmes (taux de 1 197, comparativement à 1 113 pour les hommes). Cette prévalence est particulièrement présente pour les infractions d'agression sexuelle de niveaux 1 à 3⁸ (157,5, comparativement à 19,0).

Le groupe des 15 à 17 ans est celui qui affiche le taux de victimes d'infraction contre la personne le plus élevé, avec 2 729,7 victimes par 100 000 habitants. Cependant, en fait de nombre, le groupe des 25 à 34 ans affiche la plus grande proportion de victimes d'infraction (21,3 % de l'ensemble des victimes) (tableaux 26 à 29).

2.1.1- Stabilité du portrait régional des infractions contre la personne

Une relative stabilité du classement des régions administratives du Québec est observée au fil du temps au regard du taux d'infractions contre la personne. Les régions situées aux extrêmes de la distribution se maintiennent généralement à ces rangs. Autant en 2022, qu'en 2021 et en 2013, les régions de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue présentent les taux par 100 000 habitants les plus élevés (respectivement 2 586,1 et 1 998,1 en 2022), alors que Chaudière-Appalaches, Lanaudière et l'Estrie

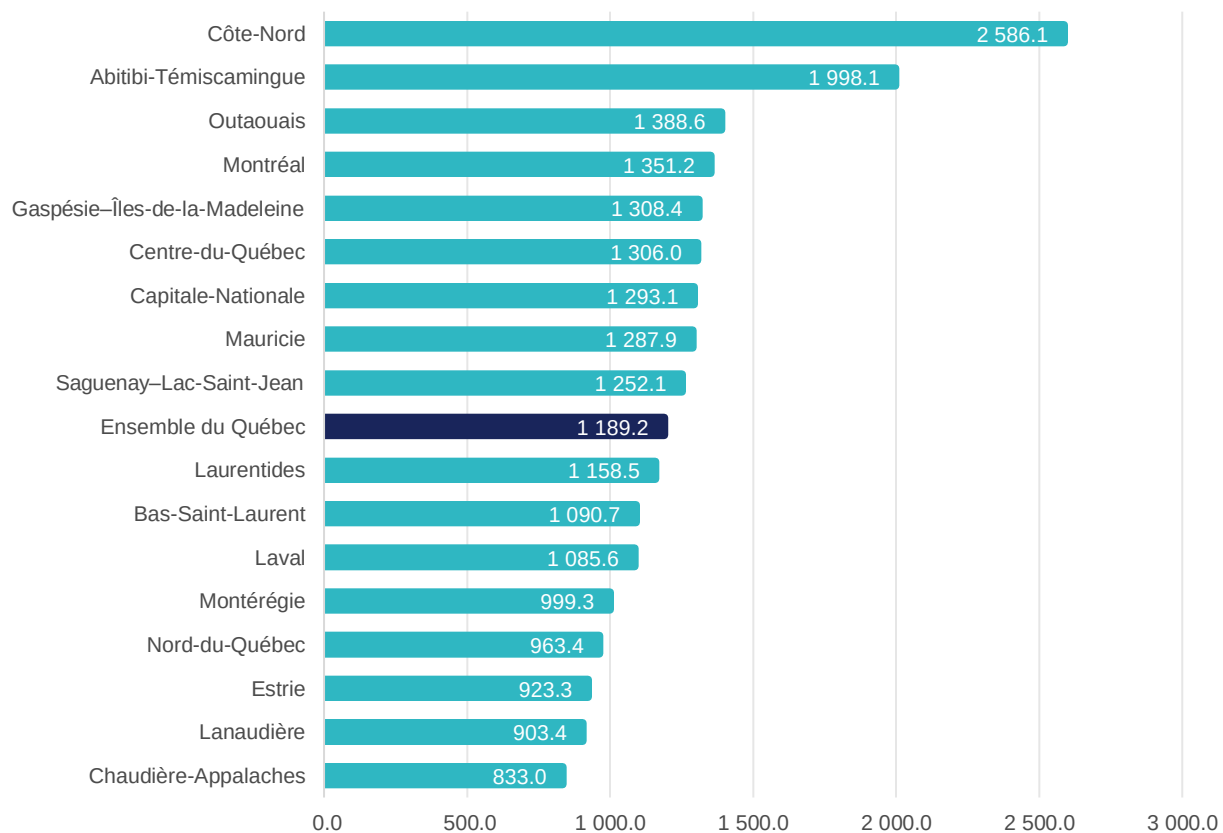
⁸ Les agressions sexuelles se déclinent en trois niveaux selon leur gravité : 1- l'agression sexuelle simple (niveau 1), où l'auteur présumé ne cause pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime; 2- l'agression sexuelle armée (niveau 2), où l'auteur présumé porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme; ou encore menace d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que la victime; ou inflige des lésions corporelles à celle-ci; ou participe à l'infraction avec une autre personne et 3- l'agression sexuelle grave (niveau 3), où l'auteur présumé blesse, mutilé ou défigure la victime; ou met la vie de la victime en danger

demeurent parmi les régions où les taux d'infractions sont les plus faibles (respectivement 833,0, 903,4 et 923,3 en 2022) (graphique 8 et tableau 8).

Du point de vue de la progression, l'ensemble des régions ont vu leur taux augmenter entre 2013 et 2022, à l'exception de Lanaudière. En tout, 10 régions affichent un taux de croissance supérieur à la moyenne provinciale (+25,3 %), dont 7 présentent un taux supérieur d'au moins 30 %. Parmi les régions qui affichent un taux de croissance inférieur à la moyenne provinciale, seules les régions de Laval, des Laurentides et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont un taux de moins de 20 %, sans oublier Lanaudière, qui est plutôt en décroissance (-7,4 %) (tableau 8).

Finalement, les régions présentant les plus grandes croissances de taux de la dernière décennie, soit celles du Nord-du-Québec (+77,6 %) et de Chaudière-Appalaches (+43,6 %), se maintiennent tout de même parmi celles qui ont les plus faibles taux d'infractions contre la personne (tableau 8).

Graphique 8 | Taux d'infractions contre la personne selon la région, Québec, 2022^p



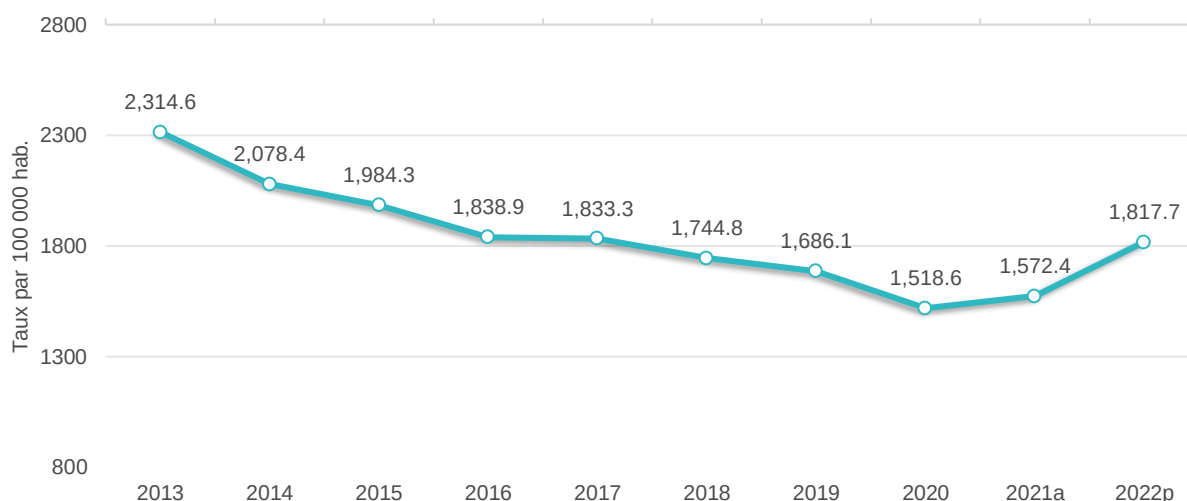
p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

2.2 – Possible renversement de la tendance du taux d’infractions contre la propriété

En 2022, 158 065 infractions contre la propriété ont été déclarées par les corps de police du Québec, ce qui correspond à un taux de 1 817,7 infractions par 100 000 habitants. Ce taux d’infractions est à la baisse depuis 2006, une tendance qui cesse en 2021, après un creux remarqué au moment des années de la pandémie. Le possible renversement de tendance du taux d’infractions contre la propriété se traduit par une augmentation de 19,7 % entre 2020 et 2022, laquelle est plus importante de 2021 à 2022 (+15,6 %). Cette croissance s’explique notamment par la hausse de deux phénomènes criminels : celui des vols de voiture et celui des fraudes (graphique 9, tableau 3).

Graphique 9 | Évolution du taux d’infractions contre la propriété, Québec, 2013 à 2022^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

De 2021 à 2022, toutes les catégories des crimes contre la propriété connaissent une augmentation de leur taux d’infractions par 100 000 habitants, sauf le crime d’incendie (-0,5 %). Parmi les catégories en hausse, les vols de véhicule à moteur (+50,6 %), les vols d’une valeur supérieure à 5 000 \$ (+31,0 %) et la possession de biens volés (+29,7 %) sont celles dont le taux a le plus augmenté (tableau 3).

La croissance du taux général des crimes contre la propriété en 2022 (+15,6 %) est expliquée principalement par celle des vols d’une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$ (+18,9 %) et celle des fraudes (+6,7 %), dont le volume combiné représente plus de la moitié des infractions de cette grande catégorie (57,2 %) (tableaux 3 et 22).

Il est à noter qu’entre 2013 et 2022, les taux pour toutes les catégories d’infractions contre la propriété ont diminué, à l’exception des fraudes (+121,5 %) et des vols de véhicule à moteur (+10,8 %) (tableau 3).

Tableau 3 | Taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2013, 2021a et 2022p

Catégories d'infractions	Taux			Variation du taux 2013-2022 (%)	Variation du taux 2021-2022 (%)
	2013	2021 ^a	2022 ^p		
Crime d'incendie	29,0	22,7	22,6	-21,9	-0,5
Introduction par effraction	477,3	186,3	209,9	-56,0	12,7
Vol de véhicule à moteur	215,2	158,3	238,3	10,8	50,6
Vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$	47,1	33,2	43,6	-7,6	31,0
Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	921,1	520,5	618,6	-32,8	18,9
Possession de biens volés	24,0	17,6	22,8	-5,0	29,7
Fraude	190,3	395,1	421,6	121,5	6,7
Méfait	410,6	238,7	240,3	-41,5	0,7
Infractions contre la propriété	2 314,6	1 572,4	1 817,7	-21,5	15,6

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

La fraude représente près du quart des infractions contre la propriété (23,2 %) en 2022, contribuant à la hausse du taux d'infractions contre la propriété (tableau 4).

La tendance des infractions liées à la fraude est en croissance continue entre 2013 et 2022 (+121,5 %). Cette hausse s'explique en partie par l'évolution de la catégorie des autres fraudes, qui représentent 37,6 % de l'ensemble des fraudes en 2022. Durant cette même période, 10 des 15 catégories sont en hausse, avec une augmentation marquée du taux de vols d'identité (242,9 %) et de fraudes par ordinateur (213,8 %) (tableau 4).

À partir de 2022, on observe un ralentissement de la hausse du taux d'infractions. Six catégories des infractions liées à la fraude se distinguent en volume; pour cette raison, elles sont privilégiées dans cette analyse. Entre 2021 et 2022, deux de ces catégories affichent un renversement de la tendance, soit la supposition de personnes (-3,7 %) et le vol d'identité (-11,0 %). Pour la même période, les fraudes par carte de service (+43,1 %) et les fraudes par chèques (+39,2 %) présentent la hausse de leur taux la plus importante parmi les six catégories. Bien que les fraudes commises par vol d'identité (-11,0 %) et par supposition de personnes (-3,7 %) aient diminué en 2022, elles se maintiennent en haut du palmarès des types de fraudes les plus fréquents (tableau 4).

Il est à noter que pour les crimes dont le taux est très faible (clonage de carte de service, fraude : télémarketing, négligence criminelle, fraude : valeurs mobilières ou instruments financiers, obtention frauduleuse de gîte ou de nourriture, etc.) la prudence est requise dans l'interprétation des variations en raison du faible volume d'infractions (tableau 4).

Tableau 4 | Nombre et taux d'infractions liées à la fraude, Québec, 2013, 2021a et 2022p

Catégories d'infractions	Nombre			Taux			Variation du taux 2013-2022 (%)	Variation du taux 2021-2022 (%)
	2013	2021 ^a	2022 ^p	2013	2021 ^a	2022 ^p		
Autres fraudes ¹	4 852	12 954	13 773	59,5	150,6	158,4	166,2	5,2
Supposition de personnes	3 073	7 071	6 886	37,7	82,2	79,2	110,1	-3,7
Fraude carte de service	2 479	4 129	5 972	30,4	48,0	68,7	125,9	43,1
Vol d'identité	918	3 733	3 357	11,3	43,4	38,6	242,9	-11,0
Fraude par ordinateur	837	2 562	2 801	10,3	29,8	32,2	213,8	8,2
Fraude, chèque	1 855	1 707	2 402	22,7	19,8	27,6	21,4	39,2
Fraude, fausse réclamation aux gouvernements	28	931	513	0,3	10,8	5,9	1618,0	-45,5
Obtention frauduleuse de transport	169	228	285	2,1	2,7	3,3	58,1	23,7
Fraude, guichet automatique	802	180	195	9,8	2,1	2,2	-77,2	7,2
Obtention frauduleuse de gîte ou de nourriture	169	64	161	2,1	0,7	1,9	-10,7	148,9
Fraude, changement d'étiquette	108	105	93	1,3	1,2	1,1	-19,3	-12,4
Fraude, valeurs mobilières ou instruments financiers	14	116	79	0,2	1,3	0,9	429,1	-32,6
Fraude, télémarketing	14	149	76	0,2	1,7	0,9	409,0	-49,5
Clonage de carte de service	165	21	35	2,0	0,2	0,4	-80,1	64,9
Fraude, fausse réclamation assurance	37	37	29	0,5	0,4	0,3	-26,5	-22,5
Total des fraudes	15 520	33 987	36 657	190,3	395,1	421,6	121,5	6,7

¹ Cette catégorie est principalement utilisée pour comptabiliser les fraudes commises sur des sites de petites annonces.

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

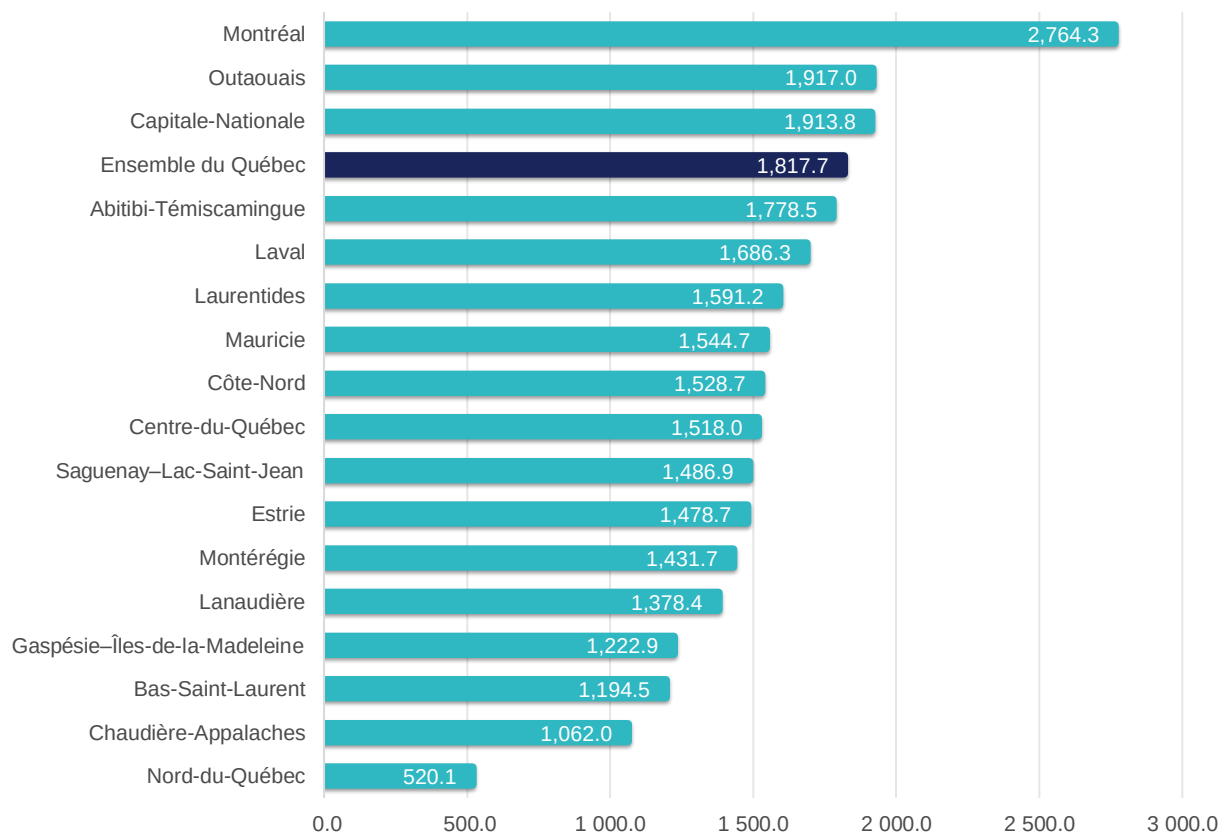
2.2.1 – Classement similaire des régions selon leur taux d'infractions contre la propriété

Le classement des régions administratives du Québec demeure sensiblement le même au fil du temps pour le taux d'infractions contre la propriété.

D'ordre général, les régions installées aux extrêmes de la distribution se maintiennent à ces rangs. Autant en 2022 qu'en 2021 et en 2013, la région de Montréal présente de loin le taux le plus élevé (2 764,3 en 2022), alors que le Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches et le Bas-Saint-Laurent demeurent parmi les régions ayant le taux d'infractions le plus faible (respectivement 520,1, 1 062,0 et 1 194,5 en 2022) (graphique 10 et tableau 9).

En fait d'évolution sur 10 ans, l'ensemble des régions ont vu leur taux diminuer entre 2013 et 2022, sauf le Nord-du-Québec (+9,1 %). En tout, neuf régions affichent une variation de taux plus importante que la moyenne provinciale (-21,5 %), dont quatre présentent une diminution de taux de plus de -30 %. Parmi les régions qui affichent une réduction de taux inférieure à celle de la moyenne provinciale, seules les régions de la Capitale-Nationale, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont un taux de décroissance inférieur à 10 % (tableau 11).

Graphique 10 | Taux d'infractions contre la propriété selon la région, Québec, 2022^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

2.3 – Recul global des autres infractions au Code criminel

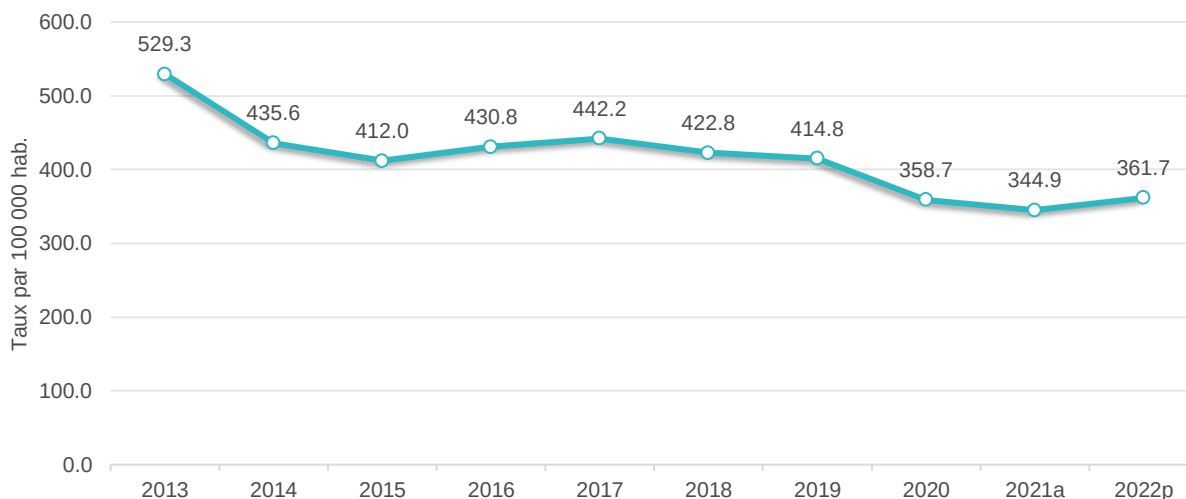
En 2022, 31 451 autres infractions au *Code criminel* ont été déclarées au Québec, pour un taux de 361,7 infractions par 100 000 habitants. Entre 2013 et 2022, ce taux a diminué de 31,7 %, passant de 529,3 infractions à 361,7, ce qui correspond à un taux de variation annuelle moyenne de -3,7 %. La croissance modérée en 2022 (+4,9 %) constitue la première hausse depuis 2017 (graphique 11, tableaux 6 et 22).

Note

Quand il faut interpréter les résultats des « autres infractions » au *Code criminel*, notamment le volume des infractions, il faut garder en tête qu'il s'agit d'un regroupement plus hétéroclite que les autres catégories. Cette grande catégorie agrège, entre autres, des infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes, certaines infractions relatives à la prostitution ainsi qu'à l'administration de la loi et de la justice, de même que les actes contraires aux bonnes mœurs ou les inconduites. À ce titre, le nombre de crimes enregistrés exprime en partie le résultat du travail policier de détection, de renseignement et d'enquête, plutôt que le volume direct des dénonciations reçues, notamment celles des victimes.

En outre, cette grande catégorie subit fréquemment des changements, notamment en lien avec des modifications législatives, ce qui rend l'analyse et l'interprétation des tendances de cette catégorie de crimes plus hasardeuse.

Graphique 11 | Évolution du taux des autres infractions au Code criminel, Québec, 2013 à 2022^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

De 2021 à 2022, une augmentation de taux est présente pour l'ensemble des sous-catégories, à l'exception des actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduites, qui connaît un recul de 6,8 %. En effet, la sous-catégorie « Autres » a augmenté de 22,0 %, les infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes, de 14,5 %, et les infractions contre l'administration de la loi et de la justice⁹, de 5,2 %. Avec 25 299 infractions, cette dernière sous-catégorie représente à elle seule 80,4 % de l'ensemble des autres

⁹ La catégorie des infractions contre l'administration de la loi et de la justice est principalement composée des infractions aux règles de liberté sous caution et des infractions de manquement aux conditions de la probation.

infractions au *Code criminel* déclarées en 2022, ce qui lui donne un poids important dans la variation du taux global (tableaux 6 et 22).

En outre, le portrait de la variation de cette catégorie sur 10 ans est fort différent de ce qui est observé pour la dernière année. De 2013 à 2022, le taux d'actes contraires aux bonnes mœurs ou d'inconduites connaît une hausse (+37,5 %), tout comme celui des infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes (+10,1 %). Les infractions contre l'administration de la loi et de la justice et les autres infractions ont quant à elles vu leur taux diminuer fortement (-37,6 % et -25,3 %) (tableaux 6 et 22).

Tableau 5 | Taux des autres infractions au Code criminel, Québec, 2013, 2021a et 2022p

Catégories d'infractions	Taux			Variation du nombre 2013-2022 ^p (%)	Variation du nombre 2021-2022 ^p (%)
	2013	2021 ^a	2022 ^p		
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	19,7	18,9	21,7	10,1	14,5
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	466,1	276,6	290,9	-37,6	5,2
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduites	26,4	38,9	36,2	37,5	-6,8
Autres	17,2	10,5	12,8	-25,3	22,0
Autres infractions au Code criminel	529,3	344,9	361,7	-31,7	4,9

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

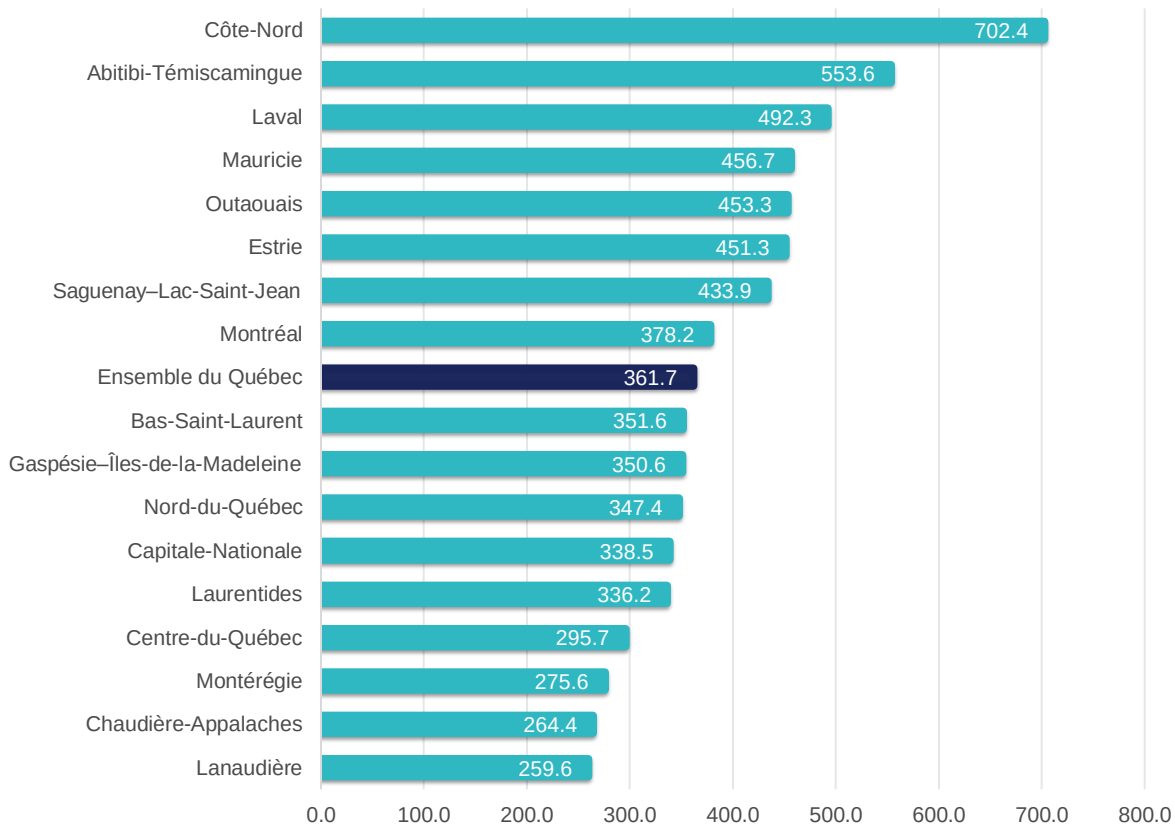
2.3.1 – Autres infractions au Code criminel : taux régionaux généralement en hausse en 2022

En 2022, 8 régions sur 17 présentent un taux d'autres infractions au *Code criminel* supérieur au taux provincial se situant à 361,7 infractions par 100 000 habitants (graphique 12).

Le portrait de 2022 est similaire à ceux de 2021 et de 2013 pour les régions affichant les taux les plus élevés, soit la Côte-Nord (702,4 en 2022) et l'Abitibi-Témiscamingue (553,6 en 2022). Quant aux taux les plus bas, 2022 et 2021 présentent une répartition régionale identique : Lanaudière (259,6 en 2022), Chaudière-Appalaches (264,4 en 2022) et Montérégie (275,6 en 2022). L'année 2013 se distingue quant à elle, notamment en raison de Lanaudière qui présentait un taux parmi les plus élevés en 2013 (619,2) alors qu'elle affiche le taux le plus faible en 2022. Cette région connaît la baisse la plus marquée de 2013 à 2022 (-58,1 %) (graphique 12 et tableau 12).

En ce qui concerne la variation annuelle régionale, 13 des 17 régions administratives du Québec présentent une augmentation de taux en 2022. En outre, presque toutes les régions connaissent une hausse de leur taux, sauf le Saguenay-Lac-Saint-Jean (-1,6 %), l'Estrie (-0,1 %), Lanaudière (-11,3 %) et le Centre-du-Québec (-2,2 %) (tableau 12).

Graphique 12 | Taux des autres infractions au Code criminel, selon la région, Québec, 2022^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

2.4 – Remontée des infractions relatives à la conduite de véhicules

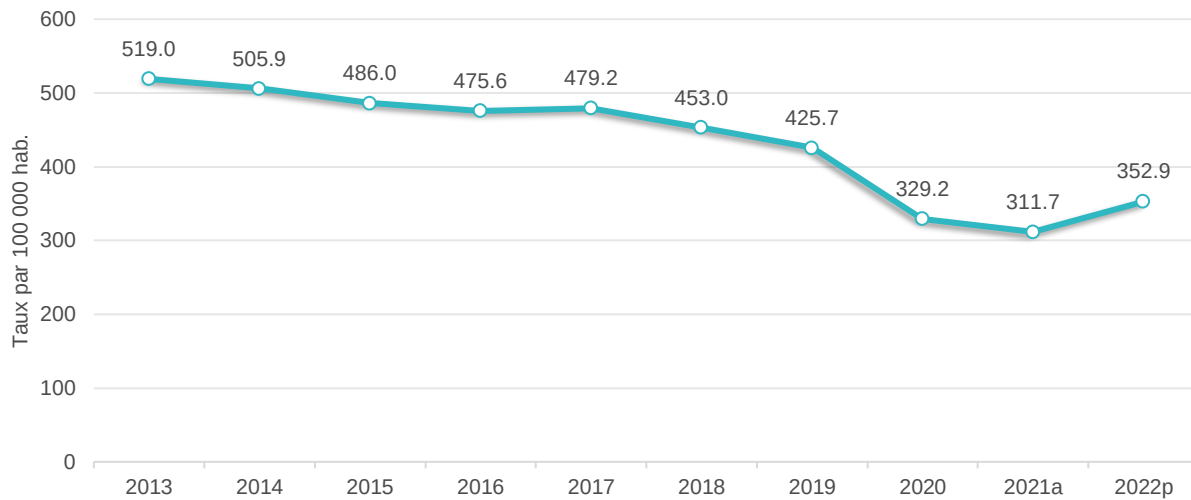
En 2022, 14 245 infractions relatives à la conduite de véhicules ont été déclarées au Québec, pour un taux de 352,9 infractions par 100 000 habitants. Entre 2013 et 2022, ce taux a diminué de 34,0 %, passant de 519,0 infractions à 352 en 2022, ce qui correspond à un taux de variation annuelle moyen de -4,2 %. La croissance considérable en 2022 (+13,2 %) constitue la première hausse depuis 2017 (graphique 13, tableaux 13 et 14).

Parmi les sous-catégories d’infractions relatives à la conduite de véhicules, toutes sauf trois (conduite de véhicules pendant l’interdiction, capacités affaiblies par l’alcool, et capacités affaiblies par l’alcool et les drogues) avaient un taux d’infractions en croissance entre 2021 et 2022 (tableau 14).

La croissance du taux d’infractions relatives à la conduite de véhicules en 2022 s’explique par l’augmentation des infractions de conduite avec capacités affaiblies (alcool) (25,1 %) et des délits de fuite (+10,4 %); ensemble, ces infractions forment plus de 80 % du nombre d’infractions de cette grande catégorie en 2022. Cette influence est également présente de 2013 à 2022 : la variation du taux des crimes

relatifs à la conduite de véhicules (-32,0 %) étant due en grande partie à la décroissance des capacités affaiblies par l'alcool (-40,9 %) et des délits de fuite (-37,8 %) (tableaux 13 et 14).

Graphique 13 | Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2013 à 2022^p



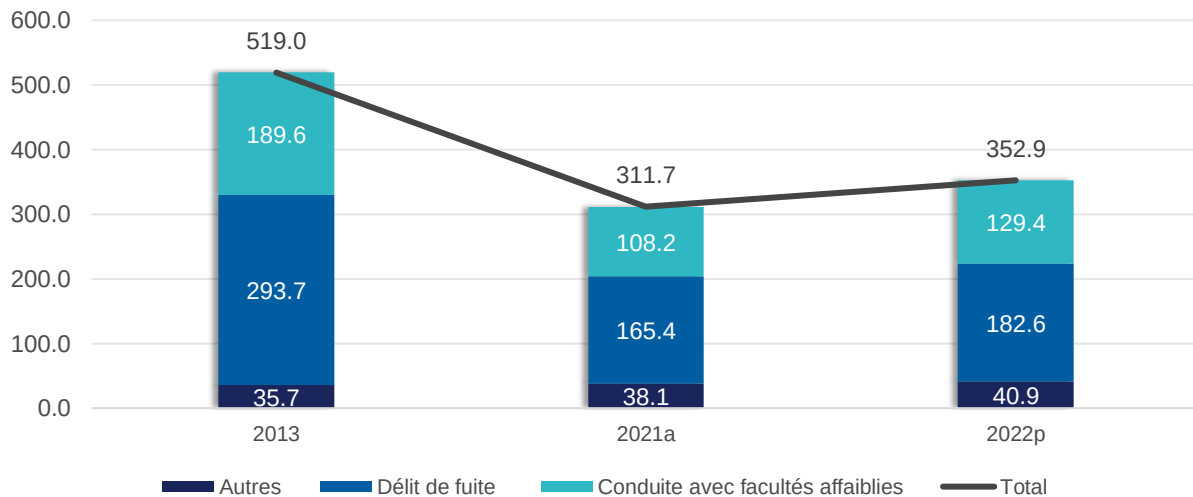
a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Entre 2013 et 2021, le taux des principales sous-catégories relatives à la conduite de véhicules affiche une importante tendance à la baisse (-39,9 %), qui remonte légèrement entre 2021 et 2022 (+13,2 %). Cette tendance est également constatée pour les sous-catégories de délits de fuite et de conduite avec facultés affaiblies. Par ailleurs, la catégorie des autres infractions, qui regroupe les infractions de conduite dangereuse ainsi que de défaut ou de refus de fournir un échantillon d'haleine, de même que de conduite d'un véhicule pendant une interdiction, voit son taux d'infractions s'accroître de façon continue entre 2013, 2021 et 2022 (de 6,7 % et de 5 %, respectivement) (graphique 14).

Graphique 14 | Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules par sous-catégories, Québec, 2013, 2021^a et 2022^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

¹ Inclut notamment les infractions de conduite dangereuse ainsi que de défaut ou de refus de fournir un échantillon d'haleine, de même que de conduite d'un véhicule pendant une interdiction.

Parmi les affaires concernant la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou les drogues, le taux des infractions dont l'alcool est en cause sont les plus fréquentes, représentant plus de 80 % de l'ensemble en 2022. Alors que leur taux était en baisse constante depuis 2013, cette catégorie augmente de 25,1 % entre 2021 et 2022. Toutefois, le taux de celles relatives à la capacité de conduire affaiblie par les drogues est en augmentation, à long terme (160,6 % entre 2013 et 2022), mais en baisse entre 2021 et 2022 (-3,9 %). Cette hausse s'explique notamment par une amélioration des méthodes de détection de ces infractions par les corps de police. De plus, des modifications ont été apportées au *Code criminel*, dans la foulée de la légalisation du cannabis en 2018, concernant les infractions et la procédure relatives à la capacité de conduire affaiblie par la drogue pour en favoriser la détection et le traitement (tableaux 13 et 14).

2.4.1 – Changements considérables aux portraits régionaux de 2013 et de 2022 pour les infractions relatives à la conduite de véhicules

Pour l'année 2022, 8 régions sur 17 affichent un taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules supérieur au taux provincial (352,9 infractions par 100 000 habitants) (graphique 15).

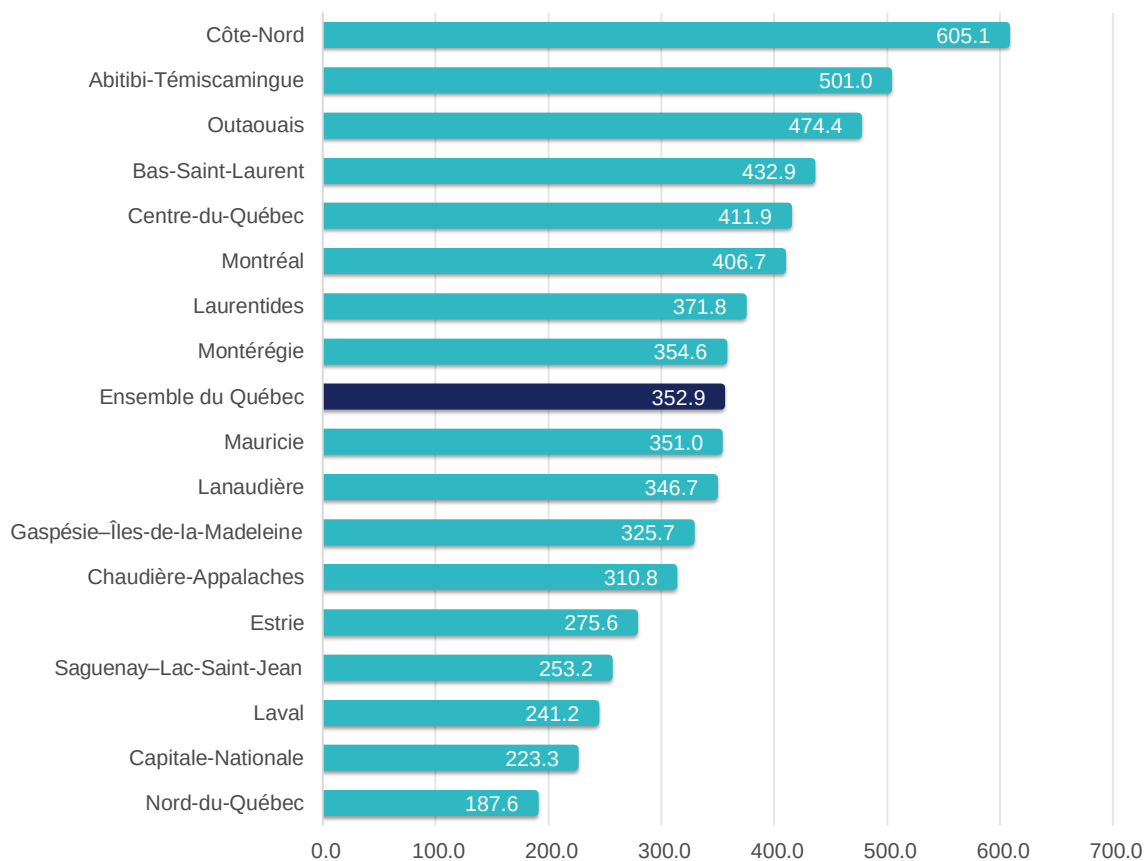
En 2022, la Côte-Nord cumule le plus haut taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules déclarées (605,1), suivie de l'Abitibi-Témiscamingue (501,0) et de l'Outaouais (474,4). À l'inverse, le Nord-du-Québec, la Capitale-Nationale et Laval se maintiennent parmi les plus faibles taux en 2022 (respectivement 187,6; 223,3 et 241,2).

Néanmoins, des changements considérables sont notés dans le classement régional entre 2013 et 2022; en effet, en 2022, la majorité des régions se positionnent de façon différente à 2013 (graphique 15 et tableau 15). À l'image de la moyenne québécoise, qui affiche une baisse considérable du taux d'infractions à la conduite de véhicules de 2013 à 2022 (-32,0 %), toutes les régions sauf trois connaissent un important

recul de leur taux. La majorité des régions voient leur taux diminuer de plus de 40 %, et parmi celles-ci, deux régions se distinguent par une forte diminution, soit le Saguenay–Lac-Saint-Jean (-77,0 %) et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (-64,0 %). Durant cette même décennie, trois régions affichent des hausses : Montréal (+123,9 %), l’Outaouais (+47,8 %) et Laval (+11,2 %) (tableau 15).

Entre 2021 et 2022, le taux d’infractions relatives à la conduite de véhicules pour l’ensemble du Québec a augmenté de 13,2 %. Toutes les régions ont vu leur taux augmenter, à l’exception du Nord-du-Québec (-11,6 %) et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (-2,6 %) (tableau 15).

Graphique 15 | Taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules selon la région, Québec, 2022^a



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

2.5 - Stabilisation des infractions relatives aux drogues et aux autres substances

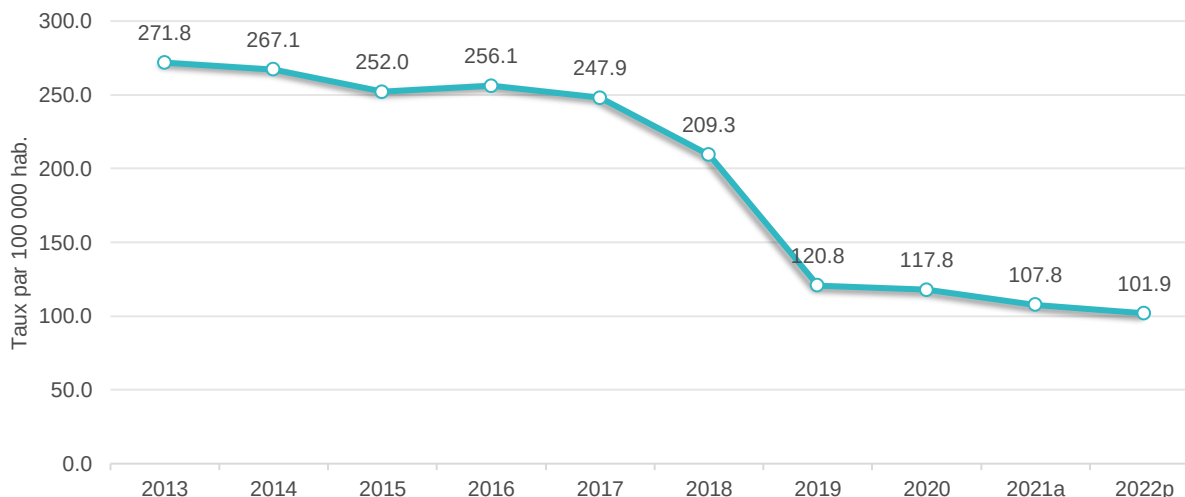
En 2022, les infractions relatives aux drogues et aux autres substances connaissent une réduction légère de leur taux d'infractions par 100 000 habitants (-5,4 %).

Parmi les six catégories qui forment les infractions relatives aux drogues et aux autres substances, tous sont à la baisse entre 2021 et 2022. Les réductions les plus grandes incluent la possession aux fins de trafic (-14,5 %) et la production de substances (-12,1 %), le reste des catégories voient un repli plus modeste, y compris le trafic (-7,6 %), les autres infractions à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDAS) (-6,5 %), les infractions à la *Loi sur le cannabis* (-5,4 %) et la possession (-2,9 %) (tableau 16).

Le portrait des infractions relatives aux drogues et aux autres substances est plus stable entre 2021 et 2022, mais toujours en diminution (variation de taux de -5,4 %). Cette diminution est majoritairement expliquée par la baisse des taux d'infractions relatives aux affaires de trafic : trafic (-7,6 %), possession (-2,9 %) et possession aux fins de trafic (-14,5 %). Ces trois catégories forment 77,5 % de l'ensemble des infractions relatives aux drogues et aux autres substances en 2022 (tableau 16).

La légalisation du cannabis en octobre 2018 a eu un effet sur le volume d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances rapportées par les corps de police. Entre 2013 et 2022, on observe une diminution substantielle du taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, avec une réduction qui s'accélère à partir de 2017 alors que le taux de ces infractions diminue de moitié, passant de 247,9 infractions par 100 000 habitants en 2017 à 101,9 en 2022 (-58,9 %). Entre 2021 et 2022, le taux d'infractions affiche une progression plus modérée à la fin de la période, avec une baisse de 5,5 %, passant de 107,8 à 101,9 (graphique 16).

Graphique 16 | Évolution du taux d'infractions relatives à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS) et à la Loi sur le cannabis, Québec, 2013 à 2022^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Entre 2013 et 2022, la réduction du taux d'infractions relatives à la LRCDas et à la *Loi sur le cannabis* de 62,5 % s'explique principalement par la baisse du nombre d'infractions de possession de substances, dont le taux est passé de 195,3 par 100 000 habitants en 2013 à 55,5 en 2022, ce qui est principalement attribuable à la légalisation du cannabis. En 2013, 68,6 % des infractions déclarées (en matière de stupéfiants) par les corps de police du Québec étaient liées au cannabis, une part qui tombe à 20,2 % en 2022 (tableaux 16 et 17).

Durant cette même période, on observe la diminution du taux d'infractions liées à la possession (-71,6 %), au trafic (-35,2 %), à la possession aux fins de trafic (-64,6 %) et à la production de substances (-99,2 %), alors que celui des autres infractions à la LRCDas augmente légèrement (+0,5 %). Même le taux d'infractions à la récente *Loi sur le cannabis* est en baisse depuis 2021 (-5,4 %) (tableau 16).

Encadré 3 – Les infractions liées au cannabis

Alors que la *Loi sur le cannabis* (L. C. 2018, ch. 16) permet d'accéder légalement au cannabis partout au pays, la distribution et la vente de cette substance doivent se faire sous le régime d'une loi provinciale. C'est ainsi que l'Assemblée nationale a adopté la *Loi encadrant le cannabis* (RLRQ, c. C-5.3), qui encadre la possession, la culture, l'usage, la vente et la promotion du cannabis au Québec. Cette loi crée des interdictions pour réduire les méfaits du cannabis chez les jeunes et préserver l'intégrité du marché de cette drogue au Québec. Les corps de police sont responsables de surveiller l'application de certains chapitres de cette loi.

Les corps de police du Québec ont déclaré 1 750 infractions à la *Loi sur le cannabis* en 2022 (tableau 16), tandis qu'ils ont rapporté 1 620 infractions relatives à la *Loi encadrant le cannabis* (LEC). Comme la *Loi sur le cannabis* et la LEC sont entrées en vigueur en 2018, il est encore tôt pour analyser les tendances à long terme, mais le suivi de l'évolution du nombre d'infractions liées au cannabis au Québec au cours des prochaines années devra se faire en tenant compte de ces deux lois.

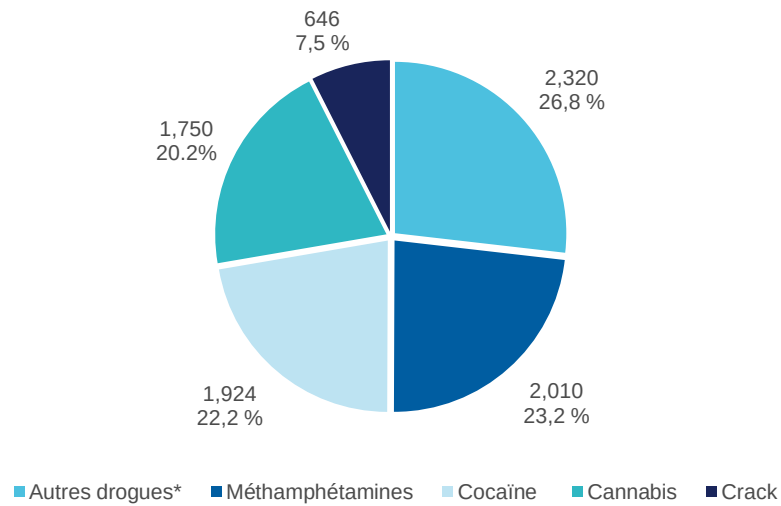
Entre 2013 et 2022, ce sont les taux des affaires relatives au cannabis¹⁰ (-89,4 %) qui ont le plus baissé, suivis par le taux des affaires relatives à l'ecstasy (-57,9 %) et le taux des affaires relatives à la cocaïne (-8,8 %). Par ailleurs, le taux des affaires relatives à l'héroïne a augmenté sur cette période (+2,1 %), à la méthamphétamine en cristaux (+4,7 %), ainsi que les affaires liées au crack (+16,7 %) (tableau 16).

Le deux tiers des drogues présentes pour les infractions à la LRCDas et à la *Loi sur le cannabis* se composent de la méthamphétamine en cristaux (23,2 %), de la cocaïne (22,2 %), et du cannabis (20,2 %). Le crack (7,5 %) et la catégorie des autres drogues¹¹ (26,8 %) se partagent le tiers (34,3 %) restant (graphique 17).

¹⁰ Inclut les infractions à la LRCDas et à la *Loi sur le cannabis*.

¹¹ Inclut la méthylènedioxyamphétamine (ecstasy), les opioïdes, l'héroïne, les médicaments sous ordonnance, l'acide lysergique diéthylamide (LSD), la kétamine et d'autres substances.

Graphique 17 | Répartition des infractions relatives aux drogues et aux autres substances, par substances, Québec, 2022^p



p : données provisoires

** Inclut la méthylènedioxyamphétamine (ecstasy), les opioïdes, l'héroïne, les médicaments sous ordonnance, le LSD, la kétamine et d'autres substances.*

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

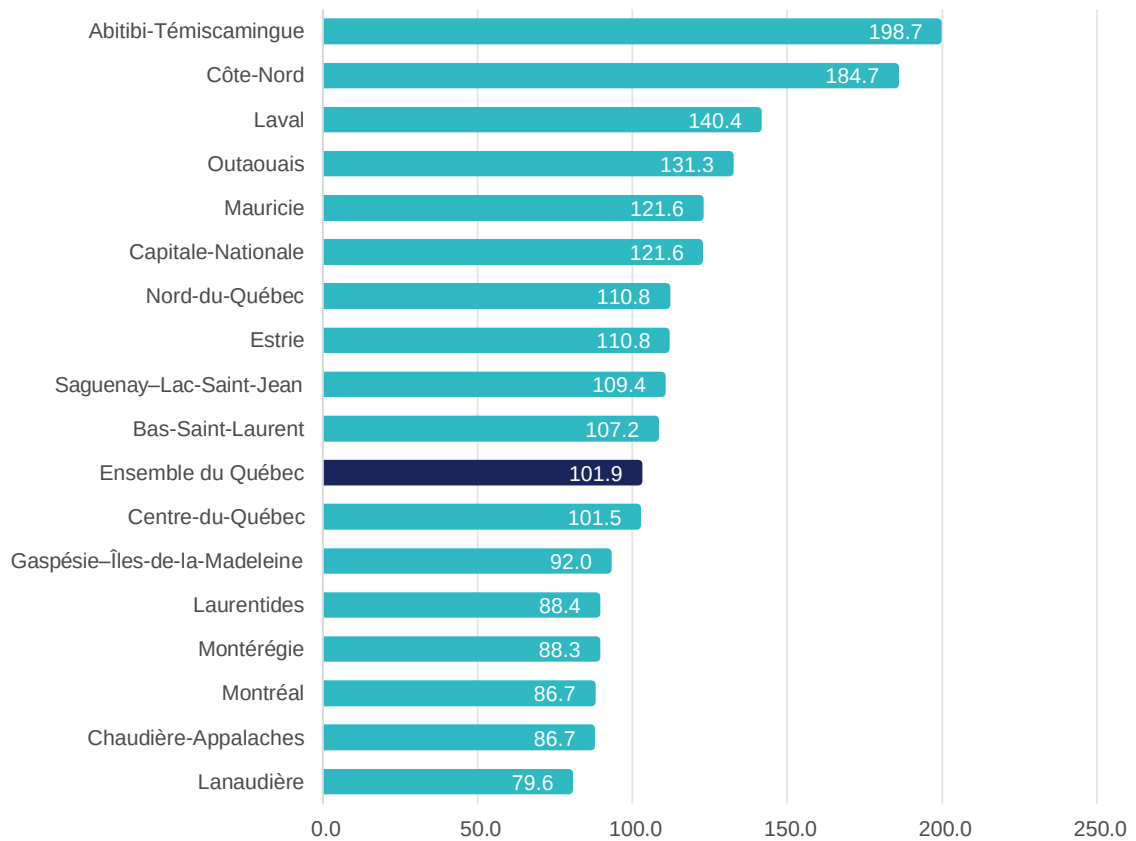
2.5.1- Changement considérable des classements régionaux de 2013 et de 2022 des infractions relatives aux drogues et aux autres substances

Pour l'année 2022, 10 régions sur 17 affichent un taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances supérieures au taux provincial (101,9 infractions par 100 000 habitants) (graphique 18).

En 2022, l'Abitibi-Témiscamingue présente le plus haut taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances déclarées (198,7), suivie de la Côte-Nord (184,7) et de Laval (140,4). Ces mêmes trois régions présentaient les taux les plus élevés en 2021. À l'inverse, Lanaudière, Montréal et Chaudière--Appalaches maintiennent de faibles taux en 2022 (79,6, 86,7 et 86,7), et ces régions figuraient aussi parmi les cinq régions aux taux les plus faibles en 2021. Des changements considérables sont toutefois notés dans le classement régional de 2013 : en 2022, peu de régions se positionnent de façon similaire à 2013. Seule la Côte-Nord se maintient parmi les taux les plus élevés en 2013 (graphique 18 et tableau 18).

À l'image de la moyenne québécoise, qui affiche une baisse considérable du taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances de 2013 à 2022 (-62,5 %), l'ensemble des régions connaissent un important recul de leur taux. La forte majorité des régions voient leur taux diminuer de plus de 50 %. Quant à la variation de 2021 à 2022, elle est plus équilibrée, aucune variation supérieure à 20 % n'est remarquée (tableau 18).

Graphique 18 | Taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2022^p



p : données provisoires

a : données actualisées

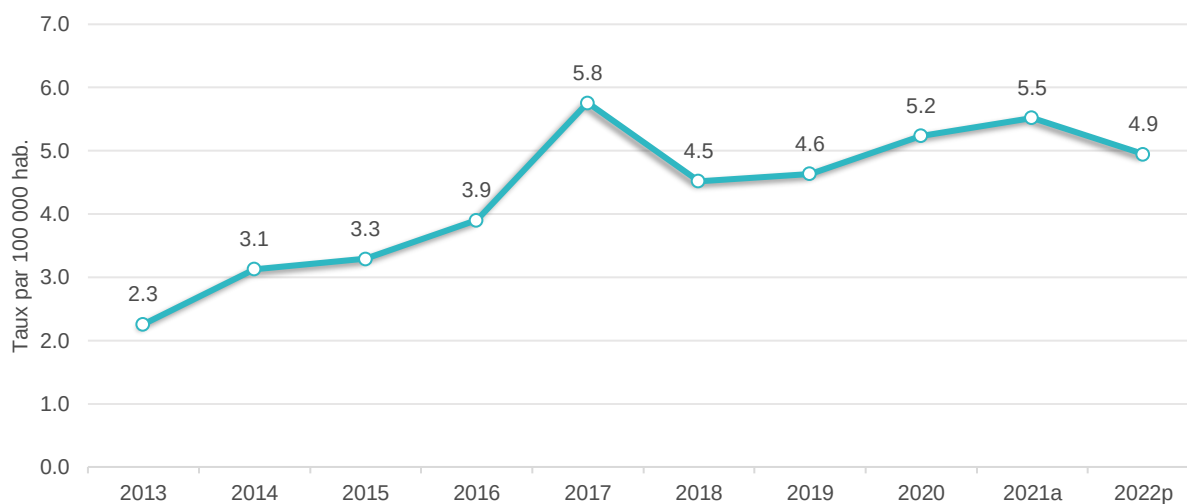
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Chapitre 3

Les crimes motivés par la haine

Entre 2013 et 2022, le taux de crimes motivés par la haine a plus que doublé, passant de 2,3 à 4,9 infractions motivées par la haine par 100 000 habitants. Cette augmentation se traduit par un volume de 246 événements additionnels en 2022 par rapport à 2013. Bien que sa progression soit irrégulière, une tendance à la hausse s'esquisse, et la trajectoire de la décennie prend fin, en 2022, par une augmentation annuelle moyenne de son taux (+11,0 %). Entre 2021 et 2022, on note une réduction non négligeable du taux de crimes motivés par la haine au Québec. Cette variation est décrite en plus de détails dans les passages qui suivent (graphique 19).

Graphique 19 | Évolution du taux de crimes motivés par la haine, Québec, 2013 à 2022^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

3.1 - L'origine ethnique : le motif le plus souvent invoqué

Le nombre de crimes motivés par la haine étant relativement faible en quantité, l'analyse de son évolution en nombre plutôt qu'en taux est retenue pour limiter les effets de grandes variations sur de petits nombres. Selon les données du tableau 5, en 2022, il y a eu 430 crimes motivés par la haine déclarés par la police, soit 45 de moins que l'année précédente. L'origine ethnique demeure le motif le plus souvent invoqué (50 %) en 2022, suivi par les motifs liés à la religion (21 %) (tableau 7).

Le tableau 6 permet de distinguer une évolution dans la structure des infractions déclarées. Avec 184 infractions déclarées en 2013, le motif de l'origine ethnique compte pour 33,2 % de l'ensemble, alors que les motifs de la religion comptent pour 23,9 % du total. En 2022, ces motifs comptent respectivement pour 50,5 % et 20,7 % (tableau 7).

La distribution des 246 crimes qui se sont ajoutés entre 2013 et 2022 est à 63,4 % (156) motivée par l'origine ethnique, alors que la contribution des motifs liés à la religion s'élève à 18,3 % (45 infractions). Ces progressions suivent des trajectoires différentes : le facteur de l'origine affiche une augmentation constante sur la période observée alors que celui de la religion présente moins de régularité, avec des variations tantôt positives, tantôt négatives (tableau 7).

Tableau 6 | Nombre de crimes motivés par la haine selon le motif, Québec, 2013, 2021^a et 2022^p

Types de crimes motivés par la haine	Nombre			Différence 2013/2022 ^p	Variation du nombre 2013-2022 ^p	Différence 2021 ^a /2022 ^p	Variation du nombre 2021 ^a /2022 ^p
	2013	2021 ^a	2022 ^p	(N)	(%)	(N)	(%)
Religion	44	119	89	45	102,3	-30	-25,2
<i>Musulmane</i>	16	29	18	2	12,5	-11	-37,9
<i>Juive</i>	12	62	41	29	241,7	-21	-33,9
<i>Catholique</i>	6	13	8	2	33,3	-5	-38,5
<i>Autre</i>	3	3	4	1	33,3	1	33,3
<i>Inconnue</i>	7	12	18	11	157,1	6	50,0
Origine ethnique	61	217	217	156	255,7	0	0,0
Autre facteur semblable (ex. : motivation politique)	25	43	34	9	36,0	-9	-20,9
Orientation sexuelle	18	40	36	18	100,0	-4	-10,0
Langue	8	1	8	0	0,0	7	700,0
Déficiência mentale ou physique	1	—	4	3	300,0	4	-
Sexe	2	10	11	9	450,0	1	10,0
Âge	1	7	1	0	0,0	-6	-85,7
Inconnue	24	38	30	6	25,0	-8	-21,1
Total	184	475	430	246	133,7	-45	-9,5

a : données actualisées

p : données provisoires

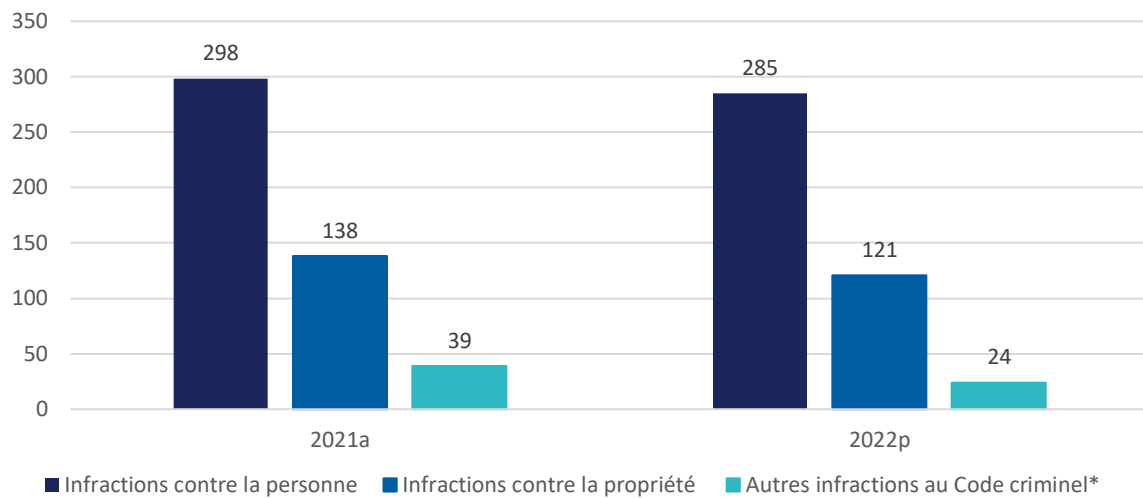
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

3.2 - Crimes motivés par la haine principalement composés d'infractions contre la personne

Le graphique 20 permet de voir que la baisse du nombre d'infractions motivées par la haine en 2022 comparativement à 2021 se ventile par l'ensemble des catégories de crimes, soit celles des infractions contre la personne, des infractions contre la propriété et celles concernant les autres infractions au *Code criminel*.

Les crimes motivés par la haine ayant pris la forme d'infractions contre la personne sont au nombre de 285 en 2022, et leur part s'accroît, passant de 62,7 % à 66,3 % de l'ensemble entre 2021 et 2022. Dans le cas des crimes motivés par la haine qui prennent la forme d'infractions contre la propriété, ils arrivent au deuxième rang, avec 121 infractions déclarées à la police en 2022, en baisse de 17 événements par rapport à l'année précédente. Ils occupent une part de 28,1 % du total des infractions motivées par la haine en 2022. Les autres infractions au *Code criminel* arrivent au troisième rang, avec 24 crimes motivés par la haine appartenant à cette catégorie en 2022, soit 5,6 % du total en 2022 (graphique 20).

Graphique 20 | Répartition (en nombre) des crimes motivés par la haine selon la catégorie d'infractions, Québec, 2021^a et 2022^p



*Inclut les infractions à la LRCDas (1) et au Code de la sécurité routière (5).

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableaux complémentaires

Tableau 7 | Nombre et taux d'infractions au Code criminel selon la région administrative, Québec, 2021^a et 2022^p

Régions administratives	Nombre		Variation du nombre 2021 ^a - 2022 ^p (%)	Taux		Variation du taux 2021 ^a -2022 ^p (%)
	2021 ^a	2022 ^p		2021 ^a	2022 ^p	
Bas-Saint-Laurent	4 838	5 287	9,3	2430,5	2636,8	8,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	8 599	8 958	4,2	3071,5	3172,9	3,3
Capitale-Nationale	22 829	27 357	19,8	3000,9	3545,4	18,1
Mauricie	8 536	9 248	8,3	3076,9	3289,2	6,9
Estrie ¹	13 137	14 472	10,2	2631,8	2853,3	8,4
Montréal	79 207	91 620	15,7	3911,8	4493,7	14,9
Outaouais	13 175	15 373	16,7	3258,3	3758,9	15,4
Abitibi-Témiscamingue	5 948	6 430	8,1	4014,5	4330,2	7,9
Côte-Nord	4 497	4 355	-3,2	4967,8	4817,2	-3,0
Nord-du-Québec	889	859	-3,4	1906,0	1830,9	-3,9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2 514	2 663	5,9	2732,2	2881,9	5,5
Chaudière-Appalaches	9 460	10 969	16,0	2158,9	2470,1	14,4
Laval	14 628	15 651	7,0	3301,3	3505,5	6,2
Lanaudière	12 680	13 832	9,1	2369,5	2541,4	7,3
Laurentides	18 896	20 286	7,4	2921,1	3085,9	5,6
Montréal ¹	37 116	39 938	7,6	2541,0	2706,6	6,5
Centre-du-Québec	7 296	8 081	10,8	2855,0	3119,7	9,3
Ensemble du Québec	262 288	292 922	11,7	3049,0	3368,6	10,5

1: Pour l'année 2021, le nombre d'infractions et le taux d'infractions par 100 000 habitants ont été calculés selon les nouvelles limites territoriales des régions administratives entrées en vigueur le 28 juillet 2021. À cette date, les municipalités régionales de comté (MRC) de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi sont passées de la région de la Montérégie à celle de l'Estrie (pour davantage d'information, consulter le [lien Modification aux découpages des régions administratives de l'Estrie et de la Montérégie \(Québec.ca\)](https://www.quebec.ca/gouvernement/actualites/nouvelles-limites-territoriales-des-regions-administratives)). Ce changement peut expliquer en partie l'écart entre les données 2020 et 2021 pour ces deux régions. À noter que le changement a été appliqué sur l'ensemble des affaires déclarées en 2021, et non uniquement celles déclarées à compter du 28 juillet 2021.

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 8 | Nombre et taux d'infractions contre la personne selon la région administrative, Québec, 2013, 2021^a et 2022^p

Régions administratives	Nombre			Variation du nombre en (%)		Taux			Variation du taux en (%)	
	2013	2021 ^a	2022 ^p	2013-2022 ^p	2021 ^a - 2022 ^p	2013	2021 ^a	2022 ^p	2013-2022 ^p	2021 ^a - 2022 ^p
Bas-Saint-Laurent	1 596	2 065	2 187	37,0	5,9	795,2	1 037,4	1 090,7	37,2	5,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 830	3 469	3 535	24,9	1,9	1 018,8	1 239,1	1 252,1	22,9	1,0
Capitale-Nationale	6 914	8 658	9 978	44,3	15,2	952,0	1 138,1	1 293,1	35,8	13,6
Mauricie	2 727	3 472	3 621	32,8	4,3	1 024,4	1 251,5	1 287,9	25,7	2,9
Estrie ¹	2 335	4 359	4 683	100,6	7,4	733,3	873,3	923,3	25,9	5,7
Montréal	19 866	25 378	27 549	38,7	8,6	1 011,2	1 253,4	1 351,2	33,6	7,8
Outaouais	4 395	5 046	5 679	29,2	12,5	1 154,5	1 247,9	1 388,6	20,3	11,3
Abitibi-Témiscamingue	2 227	2 933	2 967	33,2	1,2	1 507,4	1 979,6	1 998,1	32,5	0,9
Côte-Nord	1 780	2 422	2 338	31,3	-3,5	1 862,1	2 675,6	2 586,1	38,9	-3,3
Nord-du-Québec	239	451	452	89,1	0,2	542,4	966,9	963,4	77,6	-0,4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 136	1 222	1 209	6,4	-1,1	1 218,4	1 328,0	1 308,4	7,4	-1,5
Chaudière-Appalaches	2 425	3 160	3 699	52,5	17,1	580,0	721,2	833,0	43,6	15,5
Laval	3 925	4 905	4 847	23,5	-1,2	941,2	1 107,0	1 085,6	15,3	-1,9
Lanaudière	4 762	4 660	4 917	3,3	5,5	975,7	870,8	903,4	-7,4	3,7
Laurentides	5 868	7 683	7 616	29,8	-0,9	1 011,6	1 187,7	1 158,5	14,5	-2,5
Montréal ¹	11 889	14 422	14 746	24,0	2,2	794,3	987,4	999,3	25,8	1,2
Centre-du-Québec	2 493	3 046	3 383	35,7	11,1	1 044,8	1 191,9	1 306,0	25,0	9,6
Ensemble du Québec	77 407	97 351	103 406	33,6	6,2	949,3	1 131,7	1 189,2	25,3	5,1

1 : Pour l'année 2021, le nombre d'infractions et le taux d'infractions par 100 000 habitants ont été calculés selon les nouvelles limites territoriales des régions administratives entrées en vigueur le 28 juillet 2021. À cette date, les municipalités régionales de comté (MRC) de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi sont passées de la région de la Montérégie à celle de l'Estrie (pour davantage d'information, consulter le lien [Modification aux découpages des régions administratives de l'Estrie et de la Montérégie \(Québec.ca\)](#)). Ce changement peut expliquer en partie l'écart entre les données 2020 et 2021 pour ces deux régions. À noter que le changement a été appliqué sur l'ensemble des affaires déclarées en 2021, et non uniquement celles déclarées à compter du 28 juillet 2021.

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 9 | Nombre d'infractions contre la propriété, Québec, 2013, 2021^a et 2022^p

Catégories d'infractions	Nombre			Variation du nombre 2013-2022 (%)	Variation du nombre 2021-2022 (%)
	2013	2021 ^a	2022 ^p		
Crime d'incendie	2 363	1 956	1 968	-16,7	0,6
Introduction par effraction	38 917	16 030	18 256	-53,1	13,9
Vol de véhicules à moteur	17 546	13 618	20 726	18,1	52,2
Vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$	3 843	2 860	3 787	-1,5	32,4
Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	75 107	44 772	53 792	-28,4	20,1
Possession de biens volés	1 958	1 513	1 984	1,3	31,1
Fraude	15 520	33 987	36 657	136,2	7,9
Méfait	33 479	20 531	20 895	-37,6	1,8
Infractions contre la propriété	188 733	135 267	158 065	-16,2	16,9

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 10 | Taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2013, 2021^a et 2022^p

Catégories d'infractions	Taux			Variation du taux 2013-2022 (%)	Variation du taux 2021-2022 (%)
	2013	2021 ^a	2022 ^p		
Crime d'incendie	29,0	22,7	22,6	-21,9	-0,5
Introduction par effraction	477,3	186,3	209,9	-56,0	12,7
Vol de véhicules à moteur	215,2	158,3	238,3	10,8	50,6
Vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$	47,1	33,2	43,6	-7,6	31,0
Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	921,1	520,5	618,6	-32,8	18,9
Possession de biens volés	24,0	17,6	22,8	-5,0	29,7
Fraude	190,3	395,1	421,6	121,5	6,7
Méfait	410,6	238,7	240,3	-41,5	0,7
Infractions contre la propriété	2 314,6	1 572,4	1 817,7	-21,5	15,6

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 11 | Nombre et taux d'infractions contre la propriété selon la région administrative, Québec, 2013, 2021^a et 2022^p

Régions administratives	Nombre			Variation du nombre (%)		Taux			Variation du taux (%)	
	2013	2021 ^a	2022 ^p	2013-2022 ^p	2021 ^a - 2022 ^p	2013	2021 ^a	2022 ^p	2013-2022 ^p	2021 ^a - 2022 ^p
Bas-Saint-Laurent	2 944	2 149	2 395	-18,6	11,4	1 466,9	1 079,6	1 194,5	-18,6	10,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5 500	3 895	4 198	-23,7	7,8	1 979,9	1 391,3	1 486,9	-24,9	6,9
Capitale-Nationale	14 840	11 717	14 767	-0,5	26,0	2 043,4	1 540,2	1 913,8	-6,3	24,3
Mauricie	6 070	4 042	4 343	-28,5	7,4	2 280,3	1 457,0	1 544,7	-32,3	6,0
Estrie ¹	6 100	6 524	7 500	23,0	15,0	1 915,8	1 307,0	1 478,7	-22,8	13,1
Montréal	64 113	46 559	56 360	-12,1	21,1	3 263,3	2 299,4	2 764,3	-15,3	20,2
Outaouais	8 637	6 309	7 840	-9,2	24,3	2 268,8	1 560,3	1 917,0	-15,5	22,9
Abitibi-Témiscamingue	2 783	2 231	2 641	-5,1	18,4	1 883,8	1 505,8	1 778,5	-5,6	18,1
Côte-Nord	1 924	1 538	1 382	-28,2	-10,1	2 012,7	1 699,0	1 528,7	-24,1	-10,0
Nord-du-Québec	210	287	244	16,2	-15,0	476,6	615,3	520,1	9,1	-15,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 146	1 003	1 130	-1,4	12,7	1 229,1	1 090,0	1 222,9	-0,5	12,2
Chaudière-Appalaches	5 134	4 252	4 716	-8,1	10,9	1 227,9	970,4	1 062,0	-13,5	9,4
Laval	9 260	6 817	7 529	-18,7	10,4	2 220,5	1 538,5	1 686,3	-24,1	9,6
Lanaudière	11 639	6 453	7 502	-35,5	16,3	2 384,8	1 205,9	1 378,4	-42,2	14,3
Laurentides	13 663	9 085	10 460	-23,4	15,1	2 355,3	1 404,4	1 591,2	-32,4	13,3
Montréal ¹	29 479	18 929	21 126	-28,3	11,6	1 969,6	1 295,9	1 431,7	-27,3	10,5
Centre-du-Québec	5 291	3 477	3 932	-25,7	13,1	2 217,3	1 360,6	1 518,0	-31,5	11,6
Ensemble du Québec	188 733	135 267	158 065	-16,2	16,9	2 314,6	1 572,4	1 817,7	-21,5	15,6

1 : Pour l'année 2021, le nombre d'infractions et le taux d'infractions par 100 000 habitants ont été calculés selon les nouvelles limites territoriales des régions administratives entrées en vigueur le 28 juillet 2021. À cette date, les municipalités régionales de comté (MRC) de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi sont passées de la région de la Montérégie à celle de l'Estrie (pour davantage d'information, consulter le lien [Modification aux découpages des régions administratives de l'Estrie et de la Montérégie \(Québec.ca\)](https://www.quebec.ca/gouvernement/actualites/nouvelles-limites-territoriales-des-regions-administratives)). Ce changement peut expliquer en partie l'écart entre les données 2020 et 2021 pour ces deux régions. À noter que le changement a été appliqué sur l'ensemble des affaires déclarées en 2021, et non uniquement celles déclarées à compter du 28 juillet 2021.

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 12 | Nombre et taux des autres infractions au Code criminel, selon la région administrative, Québec, 2013, 2021^a et 2022

Région administrative	Nombre			Variation du nombre en (%)		Taux			Variation du taux en (%)	
	2013	2021 ^a	2022 ^p	2013-2022 ^p	2021 ^a - 2022 ^p	2013	2021 ^a	2022 ^p	2013-2022 ^p	2021 ^a - 2022 ^p
Bas-Saint-Laurent	989	624	705	-28,7	13,0	492,8	313,5	351,6	-28,6	12,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 722	1 235	1 225	-28,9	-0,8	619,9	441,1	433,9	-30,0	-1,6
Capitale-Nationale	2 549	2 454	2 612	2,5	6,4	351,0	322,6	338,5	-3,6	4,9
Mauricie	1 916	1 022	1 284	-33,0	25,6	719,8	368,4	456,7	-36,6	24,0
Estrie ¹	1 947	2 254	2 289	17,6	1,6	611,5	451,6	451,3	-26,2	-0,1
Montréal	12 077	7 270	7 711	-36,2	6,1	614,7	359,0	378,2	-38,5	5,3
Outaouais	2 299	1 820	1 854	-19,4	1,9	603,9	450,1	453,3	-24,9	0,7
Abitibi-Témiscamingue	1 005	784	822	-18,2	4,8	680,3	529,2	553,6	-18,6	4,6
Côte-Nord	1 077	537	635	-41,0	18,2	1126,7	593,2	702,4	-37,7	18,4
Nord-du-Québec	168	151	163	-3,0	7,9	381,3	323,7	347,4	-8,9	7,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	571	289	324	-43,3	12,1	612,4	314,1	350,6	-42,7	11,6
Chaudière-Appalaches	1 524	1 002	1 174	-23,0	17,2	364,5	228,7	264,4	-27,5	15,6
Laval	1 945	1 995	2 198	13,0	10,2	466,4	450,2	492,3	5,6	9,3
Lanaudière	3 022	1 567	1 413	-53,2	-9,8	619,2	292,8	259,6	-58,1	-11,3
Laurentides	2 884	2 128	2 210	-23,4	3,9	497,2	329,0	336,2	-32,4	2,2
Montréal ¹	6 222	3 765	4 066	-34,7	8,0	415,7	257,8	275,6	-33,7	6,9
Centre-du-Québec	1 245	773	766	-38,5	-0,9	521,7	302,5	295,7	-43,3	-2,2
Ensemble du Québec	43 162	29 670	31 451	-27,1	6,0	529,3	344,9	361,7	-31,7	4,9

1 : Pour l'année 2021, le nombre d'infractions et le taux d'infractions par 100 000 habitants ont été calculés selon les nouvelles limites territoriales des régions administratives entrées en vigueur le 28 juillet 2021. À cette date, les municipalités régionales de comté (MRC) de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi sont passées de la région de la Montérégie à celle de l'Estrie (pour davantage d'information, consulter le lien [Modification aux découpages des régions administratives de l'Estrie et de la Montérégie \(Québec.ca\)](https://www.quebec.ca/gouvernement/actualites/nouvelles-limites-territoriales-des-regions-administratives)). Ce changement peut expliquer en partie l'écart entre les données 2020 et 2021 pour ces deux régions. À noter que le changement a été appliqué sur l'ensemble des affaires déclarées en 2021, et non uniquement celles déclarées à compter du 28 juillet 2021.

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 13 | Nombre d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2013, 2021^a et 2022^p

Catégories d'infraction	Nombre			Variation du nombre 2013-2022 ^p (%)	Variation du nombre 2021 ^a -2022 ^p (%)
	2013	2021 ^a	2022 ^p		
Capacité affaiblie — alcool	14 989	7 466	9 439	-37,0	26,4
Capacité affaiblie — drogue	475	1 359	1 320	177,9	-2,9
Capacité affaiblie — alcool et drogue	0	438	439	—	0,2
Capacité affaiblie — substance non précisée	0	41	54	—	31,7
Conduite avec facultés affaiblies	15 464	9 304	11 252	-27,2	20,9
Délit de fuite	23 947	14 228	15 882	-33,7	11,6
Conduite dangereuse et poursuite	1 500	1 799	1 884	25,6	4,7
Défaut ou refus de fournir un échantillon	103	659	863	737,9	31,0
Conduite de véhicule pendant l'interdiction	1 240	822	809	-34,8	-1,6
Course de rue	16	0	0	-100,0	—
Autres infractions relatives à la conduite de véhicules	50	0	0	-100,0	—
Total	42 320	26 812	30 690	-27,5	14,5

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 14 | Taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2013, 2021^a et 2022^p

Catégories d'infraction	Taux			Variation du taux 2013-2022 ^p (%)	Variation du taux 2021 ^a -2022 ^p (%)
	2013	2021 ^a	2022 ^p		
Capacité affaiblie — alcool	183,8	86,8	108,5	-40,9	25,1
Capacité affaiblie — drogue	5,8	15,8	15,2	160,6	-3,9
Capacité affaiblie — alcool et drogue	0,0	5,1	5,0	—	-0,8
Capacité affaiblie — substance non spécifiée	0,0	0,5	0,6	—	30,3
Conduite avec facultés affaiblies	189,6	108,2	129,4	-31,8	19,6
Délit de fuite	293,7	165,4	182,6	-37,8	10,4
Conduite dangereuse et poursuite	18,4	20,9	21,7	17,8	3,6
Défaut ou refus de fournir un échantillon	1,3	7,7	9,9	685,7	29,6
Conduite de véhicules pendant l'interdiction	15,2	9,6	9,3	-38,8	-2,6
Course de rue	0,2	0,0	0,0	-100,0	—
Autres infractions relatives à la conduite de véhicules	0,6	0,0	0,0	-100,0	—
Total	519,0	311,7	352,9	-32,0	13,2

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 15 | Nombre et taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, selon la région administrative, Québec, 2013, 2021^a et 2022^p

Région administrative	Nombre			Variation du nombre (%)		Taux			Variation du taux (%)	
	2013	2021 ^a	2022 ^p	2013-2022 ^p	2021 ^a - 2022 ^p	2013	2021 ^a	2022 ^p	2013-2022 ^p	2021 ^a - 2022 ^p
Bas-Saint-Laurent	1 892	719	868	-54,1	20,7	942,7	361,2	432,9	-54,1	19,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 048	644	715	-76,5	11,0	1 097,2	230,0	253,2	-76,9	10,1
Capitale-Nationale	2 924	1 567	1 723	-41,1	10,0	402,6	206,0	223,3	-44,5	8,4
Mauricie	2 359	860	987	-58,2	14,8	886,2	310,0	351,0	-60,4	13,2
Estrie ¹	2 227	1 262	1 398	-37,2	10,8	699,4	252,8	275,6	-60,6	9,0
Montréal	3 568	7 156	8 291	132,4	15,9	181,6	353,4	406,7	123,9	15,1
Outaouais	1 222	1 639	1 940	58,8	18,4	321,0	405,3	474,4	47,8	17,0
Abitibi-Témiscamingue	1 534	705	744	-51,5	5,5	1 038,4	475,8	501,0	-51,7	5,3
Côte-Nord	986	496	547	-44,5	10,3	1 031,5	547,9	605,1	-41,3	10,4
Nord-du-Québec	113	100	88	-22,1	-12,0	256,4	214,4	187,6	-26,9	-12,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	843	308	301	-64,3	-2,3	904,1	334,7	325,7	-64,0	-2,7
Chaudière-Appalaches	2 692	1 046	1 380	-48,7	31,9	643,8	238,7	310,8	-51,7	30,2
Laval	905	911	1 077	19,0	18,2	217,0	205,6	241,2	11,2	17,3
Lanaudière	2 880	1 763	1 887	-34,5	7,0	590,1	329,5	346,7	-41,2	5,2
Laurentides	3 965	2 193	2 444	-38,4	11,4	683,5	339,0	371,8	-45,6	9,7
Montréal ¹	9 599	4 442	5 233	-45,5	17,8	641,3	304,1	354,6	-44,7	16,6
Centre-du-Québec	1 563	1 001	1 067	-31,7	6,6	655,0	391,7	411,9	-37,1	5,2
Ensemble du Québec	42 320	26 812	30 690	-27,5	14,5	519,0	311,7	352,9	-32,0	13,2

1 : Pour l'année 2021, le nombre d'infractions et le taux d'infractions par 100 000 habitants ont été calculés selon les nouvelles limites territoriales des régions administratives entrées en vigueur le 28 juillet 2021. À cette date, les municipalités régionales de comté (MRC) de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi sont passées de la région de la Montérégie à celle de l'Estrie (pour davantage d'information, consulter le lien [Modification aux découpages des régions administratives de l'Estrie et de la Montérégie \(Québec.ca\)](https://www.quebec.ca/gouvernement/actualites/nouvelles-limites-territoriales-des-regions-administratives)). Ce changement peut expliquer en partie l'écart entre les données 2020 et 2021 pour ces deux régions. À noter que le changement a été appliqué sur l'ensemble des affaires déclarées en 2021, et non uniquement celles déclarées à compter du 28 juillet 2021.

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 16 | Nombre et taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2013, 2021^a et 2022^p

Catégories d'infractions	Nombre			Variation du nombre 2013-2022 (%)	Variation du nombre 2021-2022 (%)	Taux			Variation du taux 2013-2022 (%)	Variation du taux 2021-2022 (%)
	2013	2021 ^a	2022 ^p			2013	2021 ^a	2022 ^p		
Possession	15 926	4 913	4 824	-69,7	-1,8	195,3	57,1	55,5	-71,6	-2,9
Trafic	1 640	1 214	1 134	-30,9	-6,6	20,1	14,1	13,0	-35,2	-7,6
Possession aux fins de trafic	2 424	1 057	914	-62,3	-13,5	29,7	12,3	10,5	-64,6	-14,5
Production de substances ¹	1 966	18	16	-99,2	-11,1	24,1	0,2	0,2	-99,2	-12,1
Autres infractions à la LRCDAS ²	209	237	224	7,2	-5,5	2,6	2,8	2,6	0,5	-6,5
Infractions à la <i>Loi sur le cannabis</i> ³	0	1 831	1 750	—	-4,4	0,0	21,3	20,1	—	-5,4
Toutes les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	22 165	9 270	8 862	-60,0	-4,4	271,8	107,8	101,9	-62,5	-5,4

¹Inclut la culture du cannabis.

²Inclut les infractions d'importation et d'exportation ainsi que les infractions relatives aux ordonnances médicales.

³La date d'entrée en vigueur est le 7 octobre 2018.

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 17 | Nombre et taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, selon la substance, Québec, 2013, 2021a et 2022^p

Catégories d'infraction	Nombre			Variation du nombre 2013-2022 ^p (%)	Variation du nombre 2021 ^a -2022 ^p (%)	Taux			Variation du nombre 2013-2022 ^p (%)	Variation du nombre 2021 ^a -2022 ^p (%)
	2013	2021 ^a	2022 ^p			2013	2021 ^a	2022 ^p		
Cannabis	15 476	0	0	-100,0	—	189,8	0,0	0,0	-100,0	—
<i>Loi sur le cannabis¹</i>	0	1 831	1 750	-	-4,4	0,0	21,3	20,1	—	-5,4
Cannabis total	15 476	1 831	1 750	-88,7	-4,4	189,8	21,3	20,1	-89,4	-5,4
Méthamphétamine en cristaux	1 800	2 161	2 010	11,7	-7,0	22,1	25,1	23,1	4,7	-8,0
Cocaïne	1 978	1 784	1 924	-2,7	7,8	24,3	20,7	22,1	-8,8	6,7
Crack	519	659	646	24,5	-2,0	6,4	7,7	7,4	16,7	-3,0
3,4-méthylène-dioxyméthamphétamine (ecstasy)	107	59	48	-55,1	-18,6	1,3	0,7	0,6	-57,9	-19,5
Héroïne	45	74	49	8,9	-33,8	0,6	0,9	0,6	2,1	-34,5
Opioides ²	0	40	45	-	12,5	0,0	0,5	0,5	-	11,3
Autres substances	2 044	2 431	2 178	6,6	-10,4	25,1	28,3	25,0	-0,1	-11,4
Autres infractions à la LRCDas ³	196	231	212	8,2	-8,2	2,4	2,7	2,4	1,4	-9,2
Ensemble du Québec	22 165	9 270	8 862	-60,0	-4,4	271,8	107,8	101,9	-62,5	-5,4

¹La date d'entrée en vigueur est le 17 octobre 2018.

²N'inclut pas la production. Les données sont collectées depuis novembre 2017

³« Autres infractions à la LRCDas » incluent les infractions relatives aux fausses ordonnances médicales et toutes les autres infractions liées à la LRCDas. De plus, cette catégorie inclut les infractions relatives à la possession d'équipements de production (incluses dans la catégorie « Production de substances » dans le tableau précédent).

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 18 | Nombre et taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, selon la région administrative, Québec, 2013, 2021a et 2022^p

Régions administratives	Nombre			Variation du nombre (%)		Taux			Variation du taux (%)	
	2013	2021 ^a	2022 ^p	2013-2022 ^p	2021 ^a - 2022 ^p	2013	2021 ^a	2022 ^p	2013-2022 ^p	2021 ^a - 2022 ^p
Bas-Saint-Laurent	632	179	215	-66,0	20,1	314,9	89,9	107,2	-65,9	19,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	693	353	309	-55,4	-12,5	249,5	126,1	109,4	-56,1	-13,2
Capitale-Nationale	1621	1065	938	-42,1	-11,9	223,2	140,0	121,6	-45,5	-13,2
Mauricie	820	346	342	-58,3	-1,2	308,0	124,7	121,6	-60,5	-2,5
Estrie ¹	1083	606	562	-48,1	-7,3	340,1	121,4	110,8	-67,4	-8,7
Montréal	3119	1844	1768	-43,3	-4,1	158,8	91,1	86,7	-45,4	-4,8
Outaouais	1774	537	537	-69,7	0,0	466,0	132,8	131,3	-71,8	-1,1
Abitibi-Témiscamingue	583	312	295	-49,4	-5,4	394,6	210,6	198,7	-49,7	-5,7
Côte-Nord	424	164	167	-60,6	1,8	443,6	181,2	184,7	-58,4	2,0
Nord-du-Québec	76	50	52	-31,6	4,0	172,5	107,2	110,8	-35,7	3,4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	281	94	85	-69,8	-9,6	301,4	102,2	92,0	-69,5	-10,0
Chaudière-Appalaches	1193	378	385	-67,7	1,9	285,3	86,3	86,7	-69,6	0,5
Laval	1335	625	627	-53,0	0,3	320,1	141,1	140,4	-56,1	-0,4
Lanaudière	1679	499	433	-74,2	-13,2	344,0	93,2	79,6	-76,9	-14,7
Laurentides	1656	675	581	-64,9	-13,9	285,5	104,3	88,4	-69,0	-15,3
Montréal ¹	4060	1231	1303	-67,9	5,8	271,3	84,3	88,3	-67,4	4,8
Centre-du-Québec	1136	312	263	-76,8	-15,7	476,1	122,1	101,5	-78,7	-16,8
Ensemble du Québec	22165	9270	8862	-60,0	-4,4	271,8	107,8	101,9	-62,5	-5,4

¹Pour l'année 2021, le nombre d'infractions et le taux d'infractions par 100 000 habitants ont été calculés selon les nouvelles limites territoriales des régions administratives entrées en vigueur le 28 juillet 2021. À cette date, les municipalités régionales de comté (MRC) de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi sont passées de la région de la Montérégie à celle de l'Estrie (pour davantage d'information, consulter le lien [Modification aux découpages des régions administratives de l'Estrie et de la Montérégie \(Québec.ca\)](#)). Ce changement peut expliquer en partie l'écart entre les données 2020 et 2021 pour ces deux régions. À noter que le changement a été appliqué sur l'ensemble des affaires déclarées en 2021, et non uniquement celles déclarées à compter du 28 juillet 2021.

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 19 | Nombre d'infractions au Code criminel, par corps de police, Québec, 2022^P

Corps de police	Code criminel				
	Infractions contre la personne	Infractions contre la propriété	Autres infractions (sauf conduite de véhicule)	Total	Infractions relatives à la conduite de véhicule
Blainville	356	800	88	1 244	166
Bromont	58	152	18	228	63
Châteauguay	1 025	997	182	2 204	262
Gatineau	4 137	6 444	1 439	12 020	1 529
Granby	611	1 220	353	2 184	159
L'Assomption	170	287	60	517	118
Laval	4 847	7 529	2 198	14 574	1 077
Lévis	985	1 462	344	2 791	361
Longueuil	4 356	8 121	1 395	13 872	1 828
Mascouche	621	830	88	1 539	155
Memphrémagog	314	559	220	1 093	227
Mercier	80	123	41	244	35
Mirabel	657	1 284	112	2 053	280
Montréal	27 549	56 360	7 711	91 620	8 291
MRC des Collines-de-l'Outaouais	447	407	116	970	153
Québec	8 502	12 939	2 298	23 739	1 220
Région de Deux-Montagnes	426	412	82	920	176
Repentigny	491	1 050	193	1 734	218
Richelieu–Saint-Laurent	1 889	2 810	366	5 065	483
Roussillon	1 098	1 338	288	2 724	399
Saguenay	1 901	2 336	779	5 016	324
Saint-Eustache	681	811	109	1 601	160
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 110	1 611	272	2 993	315
Saint-Jérôme	1 687	2 003	793	4 483	321

(Partie 1 de 2)

(Partie 2 de 2)

Corps de police	Code criminel				
	Infractions contre la personne	Infractions contre la propriété	Autres infractions (sauf conduite de véhicule)	Total	Infractions relatives à la conduite de véhicule
Sherbrooke	1 559	3 160	1 124	5 843	368
Terrebonne	1 044	1 642	348	3 034	365
Thérèse-De Blainville	845	1 309	159	2 313	346
Thetford Mines	498	429	188	1 115	174
Trois-Rivières	1 754	2 532	649	4 935	440
Sûreté du Québec	32 851	36 746	9 224	78 821	10 592
Corps de police autochtones	857	362	214	1 433	86

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 20 | Taux d'infractions au Code criminel, par corps de police, Québec, 2022^p

Corps de police	Code criminel				
	Infractions contre la personne	Infractions contre la propriété	Autres infractions (sauf conduite de véhicule)	Total	Infractions relatives à la conduite de véhicule
Blainville	571,9	1 285,2	141,4	1 998,6	266,7
Bromont	514,2	1 347,6	159,6	2 021,5	558,6
Châteauguay	1 463,0	1 423,0	259,8	3 145,7	373,9
Gatineau	1 422,8	2 216,2	494,9	4 133,9	525,8
Granby	869,2	1 735,5	502,2	3 106,8	226,2
L'Assomption	625,1	1 055,3	220,6	1 900,9	433,9
Laval	1 094,1	1 699,5	496,2	3 289,8	243,1
Lévis	650,0	964,8	227,0	1 841,9	238,2
Longueuil	1 002,8	1 869,6	321,2	3 193,6	420,8
Mascouche	1 201,7	1 606,1	170,3	2 978,1	299,9
Memphrémagog	836,2	1 488,6	585,8	2 910,6	604,5
Mercier	537,1	825,7	275,2	1 638,0	235,0
Mirabel	820,5	1 603,4	139,9	2 563,8	349,7
Montréal	1 355,1	2 772,2	379,3	4 506,5	407,8
MRC des Collines-de-l'Outaouais	828,2	754,1	214,9	1 797,2	281,6
Québec	1 450,8	2 207,9	392,1	4 050,9	208,2
Région de Deux-Montagnes	816,0	789,1	157,1	1 762,1	337,1
Repentigny	524,3	1 121,3	206,1	1 851,7	232,8
Richelieu–Saint-Laurent	869,3	1 293,2	168,4	2 331,0	222,3
Roussillon	948,7	1 156,1	248,8	2 353,7	344,8
Saguenay	1 273,9	1 565,5	522,0	3 361,5	217,1
Saint-Eustache	1 481,1	1 763,9	237,1	3 482,1	348,0
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 112,7	1 614,9	272,7	3 000,3	315,8
Saint-Jérôme	2 076,2	2 465,1	976,0	5 517,3	395,1

(Partie 1 de 2)

(Partie 2 de 2)

Corps de police	Code criminel				
	Infractions contre la personne	Infractions contre la propriété	Autres infractions (sauf conduite de véhicule)	Total	Infractions relatives à la conduite de véhicule
Sherbrooke	900,1	1 824,4	648,9	3 373,4	212,5
Terrebonne	710,6	1 117,6	236,9	2 065,0	248,4
Thérèse-De Blainville	1 075,2	1 665,6	202,3	2 943,2	440,3
Thetford Mines	1 930,3	1 662,9	728,7	4 321,9	674,4
Trois-Rivières	1 240,9	1 791,3	459,1	3 491,3	311,3
Sûreté du Québec	1 220,1	1 364,7	342,6	2 927,4	393,4
Corps de police autochtones	1 173,5	495,7	293,0	1 962,3	117,8

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 21 | Nombre et taux d'infractions aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, par corps de police, Québec, 2022^P

Corps de police	Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants		Infractions aux autres lois fédérales		Infractions aux lois provinciales	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Blainville	13	20,9	6	9,6	24	38,6
Bromont	5	44,3	0	0,0	9	79,8
Châteauguay	40	57,1	0	0,0	124	177,0
Gatineau	394	135,5	152	52,3	191	65,7
Granby	80	113,8	8	11,4	87	123,8
L'Assomption	17	62,5	2	7,4	91	334,6
Laval	627	141,5	57	12,9	520	117,4
Lévis	149	98,3	0	0,0	104	68,6
Longueuil	398	91,6	32	7,4	339	78,0
Mascouche	19	36,8	0	0,0	33	63,9
Memphrémagog	49	130,5	5	13,3	95	253,0
Mercier	4	26,9	0	0,0	28	188,0
Mirabel	18	22,5	1	1,2	18	22,5
Montréal	1 768	87,0	273	13,4	850	41,8
MRC des Collines-de-l'Outaouais	24	44,5	2	3,7	82	151,9
Québec	792	135,1	20	3,4	178	30,4
Région de Deux-Montagnes	34	65,1	2	3,8	58	111,1
Repentigny	35	37,4	1	1,1	54	57,7
Richelieu–Saint-Laurent	98	45,1	14	6,4	110	50,6
Roussillon	107	92,5	3	2,6	196	169,4
Saguenay	110	73,7	6	4,0	21	14,1
Saint-Eustache	71	154,4	1	2,2	62	134,8
Saint-Jean-sur-Richelieu	124	124,3	3	3,0	162	162,4
Saint-Jérôme	143	176,0	10	12,3	136	167,4
Sherbrooke	204	117,8	6	3,5	597	344,7
Terrebonne	130	88,5	1	0,7	108	73,5

(Partie 1 de 2)

(Partie 2 de 2

Corps de police	Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants		Infractions aux autres lois fédérales		Infractions aux lois provinciales	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Thérèse-De Blainville	38	48,4	1	1,3	58	73,8
Thetford Mines	44	170,5	2	7,8	32	124,0
Trois-Rivières	176	124,5	0	0,0	89	63,0
Sûreté du Québec	3 101	115,2	126	4,7	4034	149,8
Corps de police autochtones	50	68,5	2	2,7	29	39,7

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 22 | Évolution du nombre d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2017 à 2022^p

Catégories d'infraction	Nombre					
	2017	2018	2019	2020	2021a	2022p
Homicide	90	87	83	90	94	111
Négligence criminelle	26	39	39	41	35	30
Tentative de meurtre	231	190	203	226	205	206
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	43 713	44 533	47 800	47 075	51 528	55 941
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	4 856	5 353	5 674	5 708	7 249	7 667
Autres infractions d'ordre sexuel	2 923	3 324	3 569	3 711	4 494	4 435
Enlèvement, traite et séquestration	1 313	1 034	1 206	1 076	1 161	1 262
Vol qualifié ou extorsion	4 597	4 518	4 594	4 249	4 550	5 274
Harcèlement criminel	5 754	5 474	6 011	6 234	7 324	7 331
Menaces	15 280	15 628	15 913	16 681	18 004	18 383
Autres	2 550	2 469	2 614	2 534	2 707	2 766
Total des infractions contre la personne	81 333	82 649	87 706	87 625	97 351	103 406
Crime d'incendie	2 020	1 884	1 868	1 867	1 956	1 968
Introduction par effraction	29 719	25 674	23 010	18 370	16 030	18 256
Vol de véhicules à moteur	12 720	12 282	11 798	11 368	13 618	20 726
Vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$	2 998	3 458	3 101	2 554	2 860	3 787
Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	58 501	55 967	54 123	43 511	44 772	53 792
Recel	1 560	1 573	1 616	1 522	1 513	1 984
Fraude	19 356	22 269	25 794	30 008	33 987	36 657
Méfais	25 245	23 241	22 038	21 072	20 531	20 895
Total des infractions contre la propriété	152 119	146 348	143 348	130 272	135 267	158 065
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 662	1 714	1 616	1 552	1 629	1 885
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	31 402	30 208	29 570	25 144	23 790	25 299
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	2 629	2 520	2 791	3 221	3 347	3 152
Autres	1 000	1 019	1 291	855	904	1 115

(Partie 1 de 2)

(Partie 2 de 2)

Catégories d'infraction	Nombre					
	2017	2018	2019	2020	2021a	2022p
Total des autres infractions au <i>Code criminel</i>	36 693	35 461	35 268	30 772	29 670	31 451
Conduite avec facultés affaiblies	13 189	12 981	13 364	9 993	9 304	11 252
Délit de fuite	23 720	22 201	19 797	15 012	14 228	15 882
Autres infractions C. cr. – conduite de véhicules	2 853	2 815	3 035	3 237	3 280	3 556
Infractions relatives à la conduite de véhicules	39 762	37 997	36 196	28 242	26 812	30 690
<i>Code criminel</i> – Total	309 907	302 455	302 518	276 911	289 100	323 612
Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	20 573	17 558	10 267	10 108	9 270	8 862
Infractions aux autres lois fédérales	708	731	688	480	1 355	736
Infractions aux lois fédérales (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	21 281	18 289	10 955	10 588	10 625	9 598
Infractions aux lois provinciales	6 248	6 429	7 888	10 420	19 738	8 519

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 23 | Évolution du taux d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2017 à 2022^p

Catégories d'infractions	Taux					
	2017	2018	2019	2020	2021a	2022p
Homicide	1,1	1,0	1,0	1,0	1,1	1,3
Négligence criminelle	0,3	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3
Tentative de meurtre	2,8	2,3	2,4	2,6	2,4	2,4
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	526,8	530,9	562,2	548,8	599,0	643,3
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	58,5	63,8	66,7	66,5	84,3	88,2
Autres infractions d'ordre sexuel	35,2	39,6	42,0	43,3	52,2	51,0
Enlèvement, traite et séquestration	15,8	12,3	14,2	12,5	13,5	14,5
Vol qualifié ou extorsion	55,4	53,9	54,0	49,5	52,9	60,7
Harcèlement criminel	69,3	65,3	70,7	72,7	85,1	84,3
Menaces	184,1	186,3	187,2	194,5	209,3	211,4
Autres	30,7	29,4	30,7	29,5	31,5	31,8
Total des infractions contre la personne	980,2	985,4	1 031,6	1 021,5	1 131,7	1 189,2
Crime d'incendie	24,3	22,5	22,0	21,8	22,7	22,6
Introduction par effraction	358,2	306,1	270,7	214,1	186,3	209,9
Vol de véhicules à moteur	153,3	146,4	138,8	132,5	158,3	238,3
Vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$	36,1	41,2	36,5	29,8	33,2	43,6
Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	705,0	667,3	636,6	507,2	520,5	618,6
Recel	18,8	18,8	19,0	17,7	17,6	22,8
Fraude	233,3	265,5	303,4	349,8	395,1	421,6
Méfais	304,2	277,1	259,2	245,6	238,7	240,3
Total des infractions contre la propriété	1 833,3	1 744,8	1 686,1	1 518,6	1 572,4	1 817,7
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	20,0	20,4	19,0	18,1	18,9	21,7
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	378,4	360,1	347,8	293,1	276,6	290,9
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	31,7	30,0	32,8	37,5	38,9	36,2
Autres	12,1	12,1	15,2	10,0	10,5	12,8

(Partie 1 de 2)

(Partie 2 de 2)

Catégories d'infractions	Taux					
	2017	2018	2019	2020	2021a	2022p
Total des autres infractions au <i>Code criminel</i>	442,2	422,8	414,8	358,7	344,9	361,7
Conduite avec facultés affaiblies	158,9	154,8	157,2	116,5	108,2	129,4
Délit de fuite	285,9	264,7	232,9	175,0	165,4	182,6
Autres infractions C. cr. – conduite de véhicules	34,4	33,6	35,7	37,7	38,1	40,9
Infractions relatives à la conduite de véhicules	479,2	453,0	425,7	329,2	311,7	352,9
<i>Code criminel</i> – Total	3 734,8	3 606,0	3 558,3	3 228,0	3 360,7	3 721,5
Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	247,9	209,3	120,8	117,8	107,8	101,9
Infractions aux autres lois fédérales	8,5	8,7	8,1	5,6	15,8	8,5
Infractions aux lois provinciales	58,6	57,6	74,1	114,7	220,3	86,4

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 24 | Nombre et taux d'auteurs présumés¹ chez les jeunes et les adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2022^P

Catégories d'infractions	Jeunes		Adultes		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Homicide	7	1,3	73	1,0	80	1,0
Négligence criminelle	1	0,2	11	0,2	12	0,2
Tentative de meurtre	14	2,6	106	1,5	120	1,6
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	4 058	743,3	33 306	470,5	37 364	490,0
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	730	133,7	2 326	32,9	3 056	40,1
Autres infractions d'ordre sexuel	665	121,8	1 084	15,3	1 749	22,9
Enlèvement, traite et séquestration	62	11,4	958	13,5	1 020	13,4
Vol qualifié ou extorsion	506	92,7	1 624	22,9	2 130	27,9
Harcèlement criminel	512	93,8	4 716	66,6	5 228	68,6
Menaces	1 521	278,6	9 094	128,5	10 615	139,2
Autres	265	48,5	1 154	16,3	1 419	18,6
Total des infractions contre la personne	8 341	1 527,8	54 452	769,2	62 793	823,5
Crime d'incendie	111	20,3	183	2,6	294	3,9
Introduction par effraction	572	104,8	3 806	53,8	4 378	57,4
Vol de véhicules à moteur	231	42,3	1 575	22,2	1 806	23,7
Vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$	16	2,9	449	6,3	465	6,1
Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	2 415	442,3	10 497	148,3	12 912	169,3
Recel	146	26,7	1 284	18,1	1 430	18,8
Fraude	306	56,0	3 498	49,4	3 804	49,9
Méfais	1 081	198,0	3 444	48,7	4 525	59,3
Total des infractions contre la propriété	4 878	893,5	24 736	349,4	29 614	388,4
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	167	30,6	1 106	15,6	1 273	16,7
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	751	137,6	21 783	307,7	22 534	295,5
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	528	96,7	922	13,0	1 450	19,0
Autres	60	11,0	774	10,9	832	10,9

(Partie 1 de 2)

(Partie 2 de 2)

Catégories d'infractions	Jeunes		Adultes		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Total des autres infractions au <i>Code criminel</i>	1 506	275,8	24 585	347,3	26 093	342,2
Conduite avec facultés affaiblies	70	12,8	9 773	138,1	9 843	129,1
Délit de fuite	49	9,0	1 862	26,3	1 911	25,1
Autres infractions C. cr. — conduite de véhicules	93	17,0	2 398	33,9	2 491	32,7
Infractions relatives à la conduite de véhicules	212	38,8	14 033	198,2	14 245	186,8
<i>Code criminel</i> — Total	14 937	2 735,9	117 806	1 664,2	132 743	1 741,0
Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	520	95,2	5 970	84,3	6 490	85,1
Infractions aux autres lois fédérales	120	22,0	430	6,1	550	7,2
Infractions aux lois provinciales	883	161,7	5 095	72,0	5 978	78,4

¹ Exclut les auteurs présumés de moins de 12 ans et ceux dont les données sur l'âge et le sexe sont inconnues ou invalides.

p : données provisoires Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 25 | Nombre et taux d'auteurs présumés¹ d'infractions au Code criminel selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p

Catégories d'infractions	Hommes			Femmes			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Homicide	65	81,3	1,7	15	18,8	0,4	80	1,0
Négligence criminelle	9	75,0	0,2	3	25,0	0,1	12	0,2
Tentative de meurtre	103	85,8	2,7	17	14,2	0,4	120	1,6
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	27270	73,0	716,8	10109	27,0	264,6	37379	490,2
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	2941	96,1	77,3	120	3,9	3,1	3061	40,1
Autres infractions d'ordre sexuel	1640	93,7	43,1	110	6,3	2,9	1750	23,0
Enlèvement, traite et séquestration	894	87,6	23,5	127	12,4	3,3	1021	13,4
Vol qualifié ou extorsion	1862	87,4	48,9	269	12,6	7,0	2131	27,9
Harcèlement criminel	4272	81,7	112,3	959	18,3	25,1	5231	68,6
Menaces	8732	82,2	229,5	1889	17,8	49,4	10621	139,3
Autres	1146	80,8	30,1	273	19,2	7,1	1419	18,6
Total des infractions contre la personne	48934	77,9	1286,2	13891	22,1	363,6	62825	824,0
Crime d'incendie	247	84,0	6,5	47	16,0	1,2	294	3,9
Introduction par effraction	3730	85,1	98,0	654	14,9	17,1	4384	57,5
Vol de véhicules à moteur	1574	87,2	41,4	232	12,8	6,1	1806	23,7
Vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$	352	75,7	9,3	113	24,3	3,0	465	6,1
Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	8648	66,9	227,3	4276	33,1	111,9	12924	169,5
Recel	1261	88,2	33,1	169	11,8	4,4	1430	18,8
Fraude	2789	73,1	73,3	1024	26,9	26,8	3813	50,0
Méfais	3718	82,0	97,7	814	18,0	21,3	4532	59,4
Total des infractions contre la propriété	22319	75,3	586,6	7329	24,7	191,9	29648	388,8
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1119	87,9	29,4	154	12,1	4,0	1273	16,7
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	18840	83,6	495,2	3696	16,4	96,8	22536	295,6
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	1195	82,2	31,4	258	17,8	6,8	1453	19,1
Autres	734	88,2	19,3	98	11,8	2,6	832	10,9

(Partie 1 de 2)

(Partie 2 de 2)

Catégories d'infractions	Hommes			Femmes			Total	
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux	Nombre	Taux
Total des autres infractions au <i>Code criminel</i>	21890	83,9	575,4	4206	16,1	110,1	26096	342,3
Conduite avec facultés affaiblies	7645	77,7	200,9	2198	22,3	57,5	9843	129,1
Délit de fuite	1378	72,0	36,2	535	28,0	14,0	1913	25,1
Autres infractions C. cr. – conduite de véhicules	2077	83,4	54,6	414	16,6	10,8	2491	32,7
Infractions relatives à la conduite de véhicules	11100	77,9	291,8	3147	22,1	82,4	14247	186,9
<i>Code criminel</i> – Total	104243	78,5	2739,9	28573	21,5	748,0	132816	1741,9
Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	5336	82,2	140,3	1154	17,8	30,2	6490	85,1
Infractions aux autres lois fédérales	451	82,0	11,9	99	18,0	2,6	550	7,2
Infractions aux lois provinciales	4471	74,8	117,5	1507	25,2	39,4	5978	78,4

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

¹ : Exclut les auteurs présumés de moins de 12 ans et ceux dont les données sur l'âge et le sexe sont inconnues ou invalides.

Tableau 26 | Nombre et taux de victimes d'infractions selon le sexe et la catégorie d'infractions contre la personne, Québec, 2022^p

Catégories d'infractions	Femmes			Hommes		
	Nombre	%	Taux	Nombre	%	Taux
Homicide	26	23,4	0,6	85,0	76,6	2,0
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	14	46,7	0,3	16,0	53,3	0,4
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	50	24,5	1,2	154,0	75,5	3,5
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	25 463	45,6	586,3	30 327	54,4	696,7
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	6 839	89,2	157,5	828	10,8	19,0
Autres infractions d'ordre sexuel	3 495	82,5	80,5	742	17,5	17,0
Enlèvement ou séquestration	988	78,3	22,8	274	21,7	6,3
Vol qualifié ou extorsion	1 421	28,4	32,7	3 588	71,6	82,4
Harcèlement criminel	5 112	73,3	117,7	1 864	26,7	42,8
Menaces	7 300	43,2	168,1	9 594	56,8	220,4
Autres	1 267	56,1	29,2	990	43,9	22,7
Infractions contre la personne	51 975	51,7	1 197	48 462	48,3	1 113

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 27 | Nombre et taux d'infractions au Code criminel selon la région administrative, Québec, 2021a et 2022^p

Catégories d'infractions	0 à 11 ans	12 à 14 ans	15 à 17 ans	18 et 19 ans	20 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Homicide	7	1	3	3	7	18	20	18	14	20	111
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	3	2	1	2	2	2	4	2	2	8	28
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	0	4	18	17	20	65	30	23	8	5	190
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	3 039	2 668	2 776	1 862	5 408	12 370	10 220	7 037	4 568	2 533	52 481
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	955	1 220	1 483	562	841	1 161	725	336	186	120	7 589
Autres infractions d'ordre sexuel	1 534	1 655	622	50	98	111	81	28	13	6	4 198
Enlèvement ou séquestration	163	34	67	64	178	343	219	98	44	36	1 246
Vol qualifié ou extorsion	52	396	696	423	768	864	581	503	414	256	4 953
Harcèlement criminel	114	319	338	247	678	1 771	1 631	913	538	288	6 837
Menaces	539	983	939	509	1 394	3 231	2 935	2 414	1 847	978	15 769
Autres	79	234	207	84	149	373	306	208	155	84	1 879
Infractions contre la personne	6 485	7 516	7 150	3 823	9 543	20 309	16 752	11 580	7 789	4 334	95 281

(N'inclut pas les cas où l'âge de la victime est manquant, ce qui représente un total de 5 156 victimes d'infractions contre la personne.)

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 28 | Taux de victimes d'infractions contre la personne selon l'âge et la catégorie d'infractions, Québec, 2022p

Catégories d'infractions	0 à 11 ans	12 à 14 ans	15 à 17 ans	18 et 19 ans	20 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Homicide	0,7	0,4	1,1	1,7	1,4	1,6	1,7	1,7	1,1	1,1	1,3
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,3	0,7	0,4	1,1	0,4	0,2	0,3	0,2	0,2	0,4	0,3
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	0,0	1,4	6,9	9,7	4,1	5,8	2,6	2,1	0,6	0,3	2,2
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	283,8	939,4	1 059,8	1 065,7	1 111,2	1 095,0	877,0	654,2	369,4	139,9	603,5
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	89,2	429,5	566,2	321,7	172,8	102,8	62,2	31,2	15,0	6,6	87,3
Autres infractions d'ordre sexuel	143,2	582,7	237,5	28,6	20,1	9,8	7,0	2,6	1,1	0,3	48,3
Enlèvement ou séquestration	15,2	12,0	25,6	36,6	36,6	30,4	18,8	9,1	3,6	2,0	14,3
Vol qualifié ou extorsion	4,9	139,4	265,7	242,1	157,8	76,5	49,9	46,8	33,5	14,1	57,0
Harcèlement criminel	10,6	112,3	129,0	141,4	139,3	156,8	140,0	84,9	43,5	15,9	78,6
Menaces	50,3	346,1	358,5	291,3	286,4	286,0	251,9	224,4	149,4	54,0	181,3
Autres	7,4	82,4	79,0	48,1	30,6	33,0	26,3	19,3	12,5	4,6	21,6
Infractions contre la personne	605,5	2 646,3	2 729,7	2 188,1	1 960,9	1 797,8	1 437,5	1 076,5	629,9	239,4	1 095,7

(N'inclut pas les cas où l'âge de la victime est manquant, ce qui représente un total de 5 156 victimes d'infractions contre la personne.)

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 30 | Nombre de victimes d'infractions contre la personne selon la relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2022^p

Catégories d'infractions	Famille					Connaissance				Symbole d'autorité et relation inverse d'autorité	Autres relations ¹	Étranger	Lien inconnu	Total
	Partenaire intime actuel ou ancien	Parent	Enfant	Autre membre de la famille immédiate	Parent éloigné et belle-famille	Ami	Voisin	Connaissance	Relation d'affaires					
Homicide	13	7	6	2	2	4	1	15	2	1	0	13	45	111
Négligence criminelle et autres infr. entraînant la mort	2	5	1	1	0	1	1	2	1	1	0	4	11	30
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	32	1	4	2	2	10	3	29	4	6	4	49	58	204
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	16 999	3 652	1 505	1 823	1 321	1 834	2 565	6 824	1 809	3 104	1 211	7 878	5 267	55 792
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	2 069	269	16	463	283	915	120	1 622	263	250	202	591	604	7 667
Autres infractions d'ordre sexuel	486	391	10	481	347	405	70	801	40	149	42	443	574	4 239
Enlèvement ou séquestration	743	153	24	15	18	31	4	71	40	11	18	65	69	1 262
Vol qualifié ou extorsion	229	11	39	23	8	90	18	466	184	45	64	2 469	1 363	5 009
Harcèlement criminel	3 159	111	84	124	107	243	616	1 123	347	99	69	433	461	6 976
Menaces	2 247	567	433	651	576	683	1 489	3 413	1 221	1 272	325	2 157	1 862	16 896
Autres	376	24	24	19	31	82	86	431	132	307	47	318	381	2 258
Total	26 355	5 191	2 146	3 604	2 695	4 298	4 973	14 797	4 043	5 245	1 982	14 420	10 695	100 444

¹ Inclut les relations criminelles, les colocataires et les relations intimes.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Références

- AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA (2021). *Décès apparemment liés à une intoxication aux opioïdes et aux stimulants — Surveillance des méfaits associés aux opioïdes et aux stimulants au Canada*.
- CENTRE ANTIFRAUDE DU CANADA (2021). Fraude liée à la COVID-19, tiré de <https://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/features-vedette/2020/covid-19-fra.htm>
- COTTER, A. (2021). « La victimisation criminelle au Canada », 2019, tiré de <https://www.studocu.com/fr-ca/document/universite-de-montreal/victimologie/la-victimisation-criminelle-au-canada-2019-cotter-2021/23860372>
- MOREAU, G. (2019). « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada », 2018, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00013-fra.htm>.
- OUMET, M. (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- PERREAULT, S. (2021). « La conduite avec les facultés affaiblies au Canada », 2019, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00012-fra.pdf?st=4KLU2D1h>.
- RENAUD, D. (2020). *La pandémie, un terreau fertile pour les fraudeurs*, tiré de <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-04-19/la-pandemie-un-terreau-fertile-pour-les-fraudeurs>.
- WALLACE, M., TURNER, J., MATARAZZO, A. ET BABYAK, C. (2009). « La mesure de la criminalité : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité », tiré de <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-004-x/85-004-x2009001-fra.pdf>.

Annexe

Classification des catégories d'infractions

Infractions au Code criminel

Infractions contre la personne : Homicide, négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, tentative et complot en vue de commettre un meurtre, voie de fait¹², agression sexuelle, autres infractions d'ordre sexuel, proxénétisme, enlèvement, traite ou séquestration, vol qualifié et extorsion, harcèlement criminel, menaces et autres infractions contre la personne.

Infractions contre la propriété : Crime d'incendie, introduction par effraction, vol d'un véhicule à moteur, vol de plus de 5 000 \$, vol de 5 000 \$ ou moins, possession de biens volés, fraude et méfait.

Autres infractions au Code criminel : Infractions liées à la prostitution, infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes, infractions contre l'administration de la loi et de la justice¹³, actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite¹⁴, activités liées au terrorisme et autres crimes¹⁵.

Infractions relatives à la conduite de véhicules : Conduite avec facultés affaiblies, délit de fuite et autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule¹⁶.

Infractions aux lois fédérales (drogues et autres stupéfiants)

Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDS) : Possession, trafic, possession aux fins de trafic, d'importation et d'exportation, de production, infractions relatives aux ordonnances médicales (c.-à-d. pratique négligente, visites multiples, fausse ordonnance, supposition de personne), autres infractions à la LRCDS.

Loi sur le cannabis : Possession illégale de cannabis, distribution illégale, vente illégale, possession en vue de la vente ou de l'exportation, importation de cannabis, culture illégale ainsi que les autres infractions prévues à la Loi sur le cannabis.

¹² Les voies de fait consistent à utiliser la force ou à menacer d'utiliser la force, directement ou indirectement, contre une autre personne, sans son consentement. Il existe trois niveaux de voies de fait selon leur gravité.

¹³ Les infractions contre l'administration de la loi et de la justice regroupent, entre autres, les infractions aux règles de liberté sous caution, le manquement aux conditions de probation, l'évasion d'une garde légale, l'entrave à un fonctionnaire ou à un agent de la paix, le défaut de comparaître et la liberté illégale d'un détenu.

¹⁴ Les actes contraires aux bonnes mœurs ou l'inconduite regroupent, entre autres, l'action indécente, le fait de troubler la paix, la production, la distribution et la possession de pornographie juvénile, l'intrusion de nuit et la nuisance publique.

¹⁵ Les autres crimes de cette catégorie regroupent, entre autres, la monnaie contrefaite, les jeux et les paris, les infractions contre l'ordre public, les infractions ou les activités au profit d'une organisation criminelle et le recyclage des produits de la criminalité.

¹⁶ Les autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule regroupent, entre autres, la conduite dangereuse, les poursuites, la conduite d'un véhicule pendant une interdiction et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.

Infractions aux lois fédérales (autres lois) :

Les lois sur la faillite, de l'impôt sur le revenu, sur la marine marchande du Canada, sur la santé publique, sur les douanes, sur la concurrence, sur l'accise, sur le système de justice pénale pour les adolescents, sur l'immigration et la protection des réfugiés, sur les armes à feu, sur la défense nationale, sur les explosifs, sur le transport interprovincial et les autres lois fédérales. Les infractions aux autres lois fédérales ne sont pas analysées dans cette publication.

Infractions aux lois provinciales

Il s'agit d'infractions prévues à diverses lois québécoises dont l'application est sous la responsabilité des corps de police, notamment les lois sur les infractions en matière de boissons alcooliques, sur l'assurance automobile du Québec, concernant l'impôt sur le tabac, sur les loteries et courses, et plusieurs autres lois provinciales. Les infractions à des lois provinciales ne sont pas analysées dans cette publication.

Remerciements

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques du ministère de la Sécurité publique.

Coordination : Catherine Belley

Analyse : Sophia Garrel

Traitement des données : Martin Girard

Collaboration : Geneviève Aylwin, Guy Faucher et Amélie Grenier

